

Université de Montréal

**La pensée des femmes qui agressent sexuellement leurs
enfants en compagnie d'un partenaire intime**

Comment parlent-elles de leur délit?

Par

Laurence Bergeron

École de criminologie Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade maîtrise en sciences en criminologie, option
avec mémoire

Août 2022

©Laurence Bergeron, 2022

Université de Montréal
École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé

**La pensée des femmes qui agressent sexuellement leurs enfants en compagnie d'un
partenaire intime**

Comment parlent-elles de leur délit?

Présenté par

Laurence Bergeron

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Catherine Arseneault

Président-rapporteur

Franca Cortoni

Directeur de recherche

Tamsin Higgs

Membre du jury

Résumé

Objectif : L'étude s'intéresse aux pensées des femmes qui agressent sexuellement en compagnie d'un partenaire (en co-délinquance) et dont les actes sexuels sont perpétrés à l'égard d'enfants. Ce mémoire a pour objectif de comprendre de quelle manière les femmes de notre échantillon parlent de leurs délits afin de faire ressortir les thématiques abordées par celles-ci et de permettre de mieux comprendre comment ces pensées contribuent aux passages à l'acte, phénomènes qui sont encore trop peu étudiés et méconnus.

Méthode : C'est par l'entremise de l'analyse secondaire des données de l'échantillon initial de Desfachelles (2014) que l'objectif a été atteint. Les entrevues de 16 femmes judiciairisées et incarcérées en France pour des délits d'ordre sexuel à l'égard de leurs enfants et en compagnie d'un partenaire (co-délinquant) ont été analysées. Dans l'analyse, les cognitions des participantes ont été extraites en privilégiant l'analyse thématique du discours.

Résultats : Les analyses ont permis de trouver trois principaux thèmes. Le premier thème porte sur le blâme externe. Cinq sous-thèmes ont émergé dans cette catégorie, soit le blâme externe sur la victime, le partenaire intime, les états de consommation, les vulnérabilités personnelles présentées par ces femmes et sur la présence d'un climat de peur, d'emprise et de violence. Toutes les participantes de l'étude ont justifié leur participation aux délits par au moins un type de blâme externe. Le deuxième thème est le pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse. Les analyses des résultats ont permis d'établir que ces femmes ne sont pas nécessairement contraintes à participer aux délits, mais qu'elles font le choix de remettre le pouvoir à leur partenaire. Le troisième thème retrouvé dans le discours des participantes est « Moi avant la victime » Primauté du bien-être personnel. Ce thème se scinde en deux sous-thèmes. Certaines participantes ont expliqué leur participation aux délits pour plaire au partenaire et pour obtenir des bénéfices personnels. D'autres ont révélé que leur bien-être personnel prime sur celui des victimes pour expliquer leur participation aux délits.

Mots-clés : co-délinquance; délinquance sexuelle; cognitions; femmes.

Abstract

Objective: This study examines the thought processes of women who have sexually assaulted their young children in company of a men. The aim of this thesis is to explore the way in which the women in our sample talk about their offenses in order to highlight core themes in their discourse. This will contribute to a better understanding of these women's thoughts and cognitive processing of their offenses, along with how those thoughts may have contributed to their sexual offenses against children.

Method: It was through the secondary analysis of data from the initial sample of Desfachelles (2014) that the objective was achieved. Interviews of 16 women convicted and incarcerated in France for sexual offenses against their children committed in company of a romantic partner were analysed using a thematic analysis approach.

Results: The analyses revealed three main themes. The first theme, External Blame, was comprised of five sub-themes, namely external blame on the victim, the intimate partner, a state of intoxication, their personal vulnerabilities, and fear, control, and violence. All of the participants in the present study justified their involvement in crime with at least one type of blame. The second theme to emerge was the power of the spouse in the romantic relationship. The analyses showed that these women were not necessarily forced to participate in the crimes, but that they made the choice to hand over power to their partner. The third theme revealed was "Me before the victim: The primacy of personal well-being." This theme divides into two sub-themes. Some participants explained their involvement in crime to please the partner and to obtain personal benefits. Others revealed that their personal well-being took precedence over that of the victims in explaining their participation in the crimes.

Keywords: female sexual offending; co-offending; cognitions; women.

Table des matières

Résumé	iii
Abstract	iv
Table des matières	v
Liste des tableaux	vii
Introduction.....	2
Chapitre 1 – Recension des écrits	5
La prévalence de la commission des délits sexuels par les femmes.....	5
La commission de délits sexuels par les femmes.....	5
La co-délinquance	6
Les caractéristiques des victimes	8
Les caractéristiques du crime.....	9
Les caractéristiques des femmes qui commettent des délits sexuels	10
Les caractéristiques sociodémographiques	10
Les caractéristiques psychologiques	10
Les trajectoires de vie.....	11
Les processus de passage à l’acte	12
Les cognitions chez les co-délinquantes	15
Chapitre 2 – La problématique.....	22
Chapitre 3 – La méthodologie	26
Les données.....	26
L’échantillon	27
La stratégie analytique	27
Pourquoi choisir l’analyse thématique du discours en méthodologie	28

Procédure d'analyse.....	28
Chapitre 4 – Présentation et analyse des résultats	32
4.1. Thème 1 : Blâme externe	32
4.1.1. Blâme sur la victime	32
4.1.2. Blâme sur le partenaire intime.....	33
4.1.3. Blâme sur les états de consommation	34
4.1.4. Blâme sur ses vulnérabilités personnelles	35
4.1.5. Blâme en raison de la présence d'un climat de peur, d'emprise et de violence	36
4.2. Thème 2 – Pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse.....	37
4.3. Thème 3 – « Moi avant la victime » Primauté du bien-être personnel	38
4.3.1. Choix de plaire au partenaire pour obtenir des bénéfices personnels.....	38
4.3.2. Mon bien-être personnel avant celui de la victime	38
Chapitre 5 – Discussion	43
Blâme externe	43
Pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse.....	46
« Moi avant la victime » Primauté du bien-être personnel.....	47
Les femmes qui agressent sexuellement, un groupe uniforme?	48
Limites	50
Chapitre 6 – Conclusion.....	54
Références bibliographiques.....	57
Annexes 1 : Formulaire de consentement	ii
Annexe 2 : Certificat d'éthique (Certificat CERFAS-2013-14-074-D)	vi
Annexe 3 : Certificat d'éthique (Certificat CERSC-2021-015-D).....	vii

Liste des tableaux

Tableau 1 : Thèmes et sous-thèmes retrouvés dans le discours des femmes de l'échantillon.....	32
Tableau 2 : Pensées des femmes qui commettent des agressions sexuelles sur leurs enfants en compagnie de leur partenaire.....	41

INTRODUCTION

Introduction

L'agression sexuelle est un problème sociétal important. À travers les décennies, la définition de l'agression sexuelle, la variété de comportements définis comme sexuellement inadmissibles et la gravité des actes ont évolué au sens de la loi. La majorité des individus s'entend pour dire que les gestes de nature sexuelle représentent un fléau important en raison de la gravité du crime et des conséquences de celui-ci sur les victimes. De nombreuses études sont apparues à travers les décennies en ce qui a trait à la prévalence des actes sexuels délictuels. Entre autres, dans leur étude internationale basée sur des bases de données électroniques, Pereda et al. (2009) ont estimé que 7,9% des garçons et 19,7% des filles ont été victimes d'agression sexuelle avant l'atteinte de la majorité. Ces pourcentages de victimisation démontrent à eux seuls l'ampleur du phénomène. L'importance de s'attarder aux auteurs de délits sexuels afin de contrer la victimisation associée est donc indéniable.

Les études portant sur les auteurs d'agressions sexuelles s'attardent souvent à la compréhension du phénomène dans un but de développement de programmes d'interventions thérapeutiques pour réduire le risque de récidives. Bien que la majorité des études antérieures porte sur les délinquants sexuels, l'étude sur les femmes qui commettent des délits sexuels a pris de l'ampleur depuis quelques années à cause que la société reconnaît de plus en plus que les auteurs ne sont pas uniquement de sexe masculin. Certains auteurs se sont intéressés à divers sujets concernant les femmes qui agressent sexuellement incluant, entre autres, les caractéristiques personnelles de ces femmes et de leurs victimes, les crimes eux-mêmes, les motivations qui entourent le passage à l'acte et les trajectoires de vie. Certaines études ont également traité du fait qu'il y a souvent de la co-délinquance lors de la perpétration des délits sexuels chez les femmes tandis que d'autres, bien que peu nombreuses, se sont attardées aux pensées entourant le passage à l'acte.

Le présent mémoire examine la femme qui commet des délits sexuels. Au-delà du portrait général dressé des femmes qui commettent des délits sexuels et des facteurs associés (la prévalence, les caractéristiques de la délinquance, les caractéristiques des auteures de délits sexuels, les processus de passages à l'acte), l'emphase de l'étude porte sur les pensées de ces femmes. Plus spécifiquement, l'étude s'intéresse aux pensées des femmes qui agressent

sexuellement en compagnie d'un partenaire (co-délinquance) et dont les actes sexuels sont perpétrés à l'égard d'enfants. L'objectif est de comprendre de quelle manière ces femmes parlent de leurs délits afin de faire ressortir les thématiques abordées par celles-ci et de permettre de mieux comprendre comment ces pensées contribuent au passage à l'acte, phénomènes qui sont encore trop peu étudiés et méconnus. À la lumière des connaissances mises de l'avant, il sera possible de mieux adapter les interventions et les programmes en fonction des besoins spécifiques de cette population qui a été trop souvent comparée à ses homologues masculins.

Pour mieux comprendre le phénomène des femmes qui commettent des délits sexuels sur leurs enfants en compagnie d'un partenaire (en co-délinquance), le chapitre 1 fait état des connaissances sur le sujet, entre autres, sur la prévalence du phénomène, sur la délinquance de ces femmes et leurs spécificités ainsi que sur leurs caractéristiques personnelles. Afin de mettre en lumière l'état des connaissances portant sur les pensées de ces femmes, les processus de passage à l'acte sont également abordés dans le chapitre 1, sans oublier l'état des connaissances sur les cognitions chez cette population. La problématique et la méthodologie sont présentées dans les chapitres 2 et 3 respectivement. Les résultats sont présentés et analysés dans le chapitre 4. Le chapitre 5 porte sur une discussion tandis que le dernier chapitre fait état d'une conclusion afin de clore l'étude.

CHAPITRE 1 :
RÉCENSION DES ÉCRITS

Chapitre 1 – Recension des écrits

La prévalence de la commission des délits sexuels par les femmes

Les crimes sexuels commis par des femmes ont longtemps été mis de côté dans la littérature. Cortoni (2018) discute d'un mythe indiquant que les femmes qui agressent sexuellement ne seraient pas assez nombreuses pour constituer un problème significatif. Les statistiques démontrent que le phénomène est bel et bien existant et qu'il constitue un problème sociétal important, trop longtemps négligé. Dans sa revue littéraire, l'auteure parle de cette sous-estimation du phénomène. À titre d'exemple, elle fait ressortir l'étude d'Allen (1991). Les résultats ont démontré que 36% des délinquants sexuels et 72% des femmes qui commettent des crimes d'ordre sexuel dans l'échantillon avaient eux-mêmes été victimes d'abus sexuels durant l'enfance. De ce nombre, 45% des délinquants sexuels et 6% des femmes qui commettent des délits sexuels ont rapporté avoir été abusés par une femme. Le Ministère de la Sécurité publique du Québec a publié, à l'année 2022, des données qui démontrent que, parmi les auteurs de crimes sexuels connus, 95,5% des acteurs d'infractions sexuelles sont des hommes et 4,5% sont commis par des femmes.

Cortoni et al. (2017) se sont penchés eux aussi sur la question de la prévalence des actes sexuels délictuels commis par des femmes. Leur étude incluait 17 échantillons issus de données officielles et des enquêtes de victimisation à travers 12 pays (Australie, Belgique, Canada, Écosse, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays de Galles et la Suisse). Les résultats ont démontré une sous-estimation importante du phénomène, soit qu'approximativement 2% des crimes sexuels sont commis par des femmes selon les données officielles contrairement à une prévalence de 12% selon les données rapportées par les enquêtes de victimisation. La victimisation sexuelle aux mains d'une femme selon les données auto-rapportées dans cette étude est environ six (6) fois plus élevée que les données officielles.

La commission de délits sexuels par les femmes

Les crimes sexuels commis par des femmes ont fait l'objet d'intérêt grandissant dans la littérature. Bien que l'état des connaissances sur cette population ne soit actuellement pas

équivalent aux connaissances entourant les délinquants sexuels, les recherches entourant les crimes sexuels commis par les femmes sont de plus en plus présentes. Certains chercheurs ont proposé de transposer les connaissances des délinquants sexuels à leurs homologues féminins, mais il a été démontré, à travers les recherches et les spécificités de ces deux populations, que les femmes qui commettent des délits sexuels présentent des caractéristiques sexo-spécifiques (Cortoni, 2018; Desfachelles, 2014; Kaufman et al., 1995; Mandelblatt, 2007, Williams et Bierie, 2015). Il est donc important de s'intéresser à ces caractéristiques pour permettre de démystifier leurs particularités individuelles et donc de mieux comprendre le phénomène.

La co-délinquance

La principale caractéristique qui distingue les femmes auteures de délits sexuels de leurs homologues masculins est la perpétration des actes sexuels en présence d'un partenaire (Kaufman et al., 1995; Mandelblatt, 2007). Afin de mieux comprendre ce phénomène, Williams & Bierie (2015) ont comparé les femmes qui abusent sexuellement à leurs homologues masculins. Les sources d'information se rapportaient au National Incident Based-Reporting System (NIBRS) afin de comparer les deux populations à travers 927 542 incidents d'agression sexuelle rapportés à la police dans trente-sept (37) pays entre les années 1991 et 2011. De ce nombre, 802 150 incidents de nature sexuelle ont été sélectionnés pour l'analyse incluant 43 018 incidents impliquant une femme. Parmi les incidents impliquant une femme, les auteurs ont trouvé que 61.9% étaient seules auteures du délit sexuel tandis que 32.5% étaient impliquées avec un homme co-délinquant. Cette proportion démontre l'importance de cette caractéristique sexo-spécifique chez les femmes auteures de délits sexuels.

Les études démontrent que les liens interpersonnels qui unissent la femme et l'homme auteurs d'abus sexuels (délits perpétrés en co-délinquance) sont des liens intimes. Ils sont issus d'une relation conjugale, c'est-à-dire l'époux, le compagnon ou issus d'une relation interpersonnelle où un lien amoureux est engagé (Lewis et Stanley, 2000; Nathan et Ward, 2002).

La littérature sur la co-délinquance s'est multipliée au cours des années et les chercheurs ont tenté de trouver des explications à ce phénomène et à cette caractéristique sexo-spécifique présente chez les femmes auteures de délits sexuels (co-délinquance). Dans sa revue de

littérature, Cortoni (2018) présente des mythes entourant les femmes qui commettent des délits sexuels. Elle met de l'avant la notion des stéréotypes socioculturels. Par exemple, la femme est souvent perçue comme nourricière, incapable de commettre des gestes à caractère sexuel. Elle fait ressortir également la notion de la « culture du déni » proposé par Denov (2004a). La culture du déni fait référence au refus de la population d'entrevoir la possibilité qu'une femme commette des délits sexuels en raison de son rôle de mère protectrice, soignante, non agressive et non sexuelle. Elle ajoute également la perspective rationnelle et justificative de Ford (2006) selon laquelle la femme agirait en raison d'une contrainte et de la coercition exercée par un homme.

L'étude de Desfachelles (2014) démontre bien cette notion de coercition lorsqu'il est question d'actes sexuels perpétrés par des femmes. Son étude avait pour but d'approfondir les connaissances entourant cette population ainsi que le rôle de la femme dans la commission des agressions sexuelles en couple. L'échantillon final était constitué de 17 femmes incarcérées en France et judiciairisées pour des délits sexuels commis avec un partenaire. Les sources d'informations privilégiées dans cette étude ont été faites par l'entremise d'entretiens semi-directifs, de fiches signalétiques ainsi que par la consultation de dossiers pénaux des femmes ayant participé à l'étude. Les données ont été récoltées exclusivement entre janvier et juillet 2013. Parmi les résultats présentés dans l'étude, près de la moitié des participantes (6 participantes) ont commis une infraction d'ordre sexuel en réponse à des motivations personnelles (agissement de leur propre chef). L'autre moitié de l'échantillon (7 participantes) dit avoir commis l'infraction sexuelle en réponse à la contrainte du conjoint (coercition). Divers facteurs explicatifs et motivateurs aux délits sont explorés par l'auteure. De cette analyse ressort la crainte de représailles, de rejet et d'abandon ainsi que la présence d'une pression ressentie.

En conclusion, bien que certaines femmes qui commettent des délits sexuels agissent seules, certaines d'entre elles agissent avec un partenaire. Celui-ci est majoritairement de sexe masculin et typiquement le conjoint de la femme (Gillespie et al., 2015). Les principales motivations derrière la commission des délits sexuels sont diversifiées. Certaines des femmes disent être contraintes tandis que d'autres agissent de leur propre chef (sans coercition). Il est donc faux d'affirmer que toutes les femmes qui agissent en co-délinquance sexuelle sont forcées d'agir ainsi.

Les caractéristiques des victimes

Diverses études se sont attardées aux caractéristiques des victimes des femmes qui agressent sexuellement, telles que l'âge, le sexe des victimes ainsi que la relation femme-victime. Les études ne s'entendent pas sur un âge spécifique chez les victimes des femmes auteures de délits sexuels. Par exemple, Lewis et Stanley (2002) indiquent que l'âge moyen des victimes serait de 9,7 ans. Nathan et Ward (2002), quant à eux, indiquent un âge moyen de 11 ans. La majorité des études établit cependant l'âge des victimes à moins de 16 ans lorsqu'il est question d'abus sexuels perpétrés à l'égard d'enfants (Lewis et Stanley, 2000; Vandiver et Walker, 2002).

Afin de mieux comprendre l'agression sexuelle par les femmes, certaines études se sont intéressées aux différences d'âge des victimes entre celles qui agissent en compagnie d'un partenaire (en co-délinquance) et celles qui agissent seules. Pour sa part, Vandiver (2006) n'a démontré aucune différence significative quant à l'âge des victimes entre ces deux sous-groupes. Qui plus est, les recherches démontrent que l'âge des victimes chez les femmes auteures de délits sexuels est varié, bien que les victimes soient principalement d'âge mineur (12 ans et moins) (Cortoni et al., 2017).

Des études ont investigué le sexe des victimes des femmes auteures de délits sexuels. Selon l'étude de William et Bierie (2015), les femmes auraient tendance à agresser sexuellement des victimes du même sexe dans 45% des incidents répertoriés dans son échantillon. Muskens et ses collaborateurs (2011) ainsi que Vandiver (2006) ont trouvé des différences significatives entre les femmes qui agissent seules et celles qui agressent en compagnie d'un co-délinquant. Les résultats démontrent que les femmes qui agressent en compagnie d'un partenaire (co-délinquant) présentent une plus forte probabilité d'avoir des victimes de sexe féminin comparativement aux femmes qui agressent individuellement (plus forte probabilité de victimes de sexe masculin). Cortoni et ses collaborateurs (2017) se sont intéressés au sexe des victimes en tenant compte des données officielles et des enquêtes de victimisation. Les résultats démontrent, basés sur les données de victimisation chez les femmes auteures de délits sexuels en comparaison aux données officielles, que les victimes de sexe masculin (de 38,9% à 43,6%) sont plus prévalents que les victimes de sexe féminin (de 3,5% à 4,6%). Tout compte fait, les recherches illustrent que

le sexe des victimes d'actes sexuels par les femmes divergent selon le type d'échantillon examiné dans les études.

Les relations qui unissent les victimes et les femmes auteures d'abus sexuels sont également abordées dans la littérature. De manière générale, l'ensemble des femmes connaissent leur victime. Dans les cas de co-délinquance, les victimes sont généralement l'enfant biologique ou l'enfant par alliance du couple (Vandiver, 2006; Williams et Bierie, 2015). Pour les délinquantes solitaires, les victimes sont également majoritairement connues de l'agresseur. Par contre, les liens qui les unissent sont davantage un lien de connaissances et/ou d'amitié (Williams et Bierie, 2015).

Les caractéristiques du crime

Les caractéristiques des délits sexuels (nature des gestes perpétrés) commis par les femmes ont été un sujet d'intérêt. Diverses catégories de gestes à caractères sexuels sont notées dans la littérature : par exemple, les caresses, l'utilisation d'objets ou encore la pénétration de la victime ou par la victime.

Peter (2009) a comparé les gestes sexuels délictuels d'hommes et de femmes qui avaient victimisé des enfants. Les résultats ont démontré que les femmes avaient peu tendance à utiliser la pénétration (pénale ou digitale, avec des objets au niveau vaginal ou rectal) ou les contacts sexuels oraux, l'exploitation sexuelle (pornographie ou prostitution) ou le harcèlement sexuel contrairement à leurs homologues masculins. Selon ses résultats, les femmes utilisent davantage le toucher, les caresses ou les tentatives d'activités sexuelles au niveau des parties génitales ainsi que l'exposition des parties génitales à des fins sexuelles.

Vandiver (2006) fait état des différences entre les femmes qui agissent de manière solitaire et celles qui agissent en compagnie d'un co-délinquant. Selon cette étude, les femmes solitaires sont portées à commettre des agressions sexuelles impliquant des objets, des caresses (forcées) ou encore à faire référence à leur statut d'autorité pour combler leurs besoins sexuels. En contraste, les femmes qui agissent en compagnie d'un partenaire commettent plus de gestes sexuels impliquant de la sodomie ou de la production/possession de matériel d'exploitation sexuelles d'enfants (images, vidéos).

Chez la population de femmes qui agressent sexuellement, il a été relevé qu'elles sont impliquées dans plus d'un type d'abus sexuels (Lewis et Stanley, 2000). Les délits sexuels seraient aussi différents selon l'implication du sexe des abuseurs. Par exemple, le taux de pénétration est plus élevé lorsqu'un homme est impliqué dans la perpétration des actes sexuels contrairement aux femmes qui agiraient seules (Nathan et Ward, 2002).

Les caractéristiques des femmes qui commettent des délits sexuels

Afin de bien comprendre un phénomène tel que celui portant sur la commission d'actes sexuels commis par des femmes, il est nécessaire de saisir les bases entourant cette problématique. La section suivante dresse un portrait de l'état des connaissances entourant les caractéristiques sociodémographiques des femmes qui commettent des délits d'ordre sexuel, leurs caractéristiques psychologiques ainsi que sur leurs trajectoires de vie.

Les caractéristiques sociodémographiques

Les recherches ont démontré que l'âge moyen des femmes qui abusent sexuellement alors qu'elles sont repérées par le système se situe dans la trentaine (Desfachelles et Cortoni, 2014; Nathan et Ward, 2002; Williams et Bierie, 2015). Elles seraient surtout de types caucasienne/hispanique (Vandiver 2006; Vandiver et Walker, 2002; Williams et Bierie, 2015). Elles ont un faible taux de réussite scolaire (Nathan et Ward, 2002) et proviennent de milieux socioéconomiques plus faibles (Desfachelles et Cortoni, 2014). Cependant, les études présentent une limite méthodologique, soit que les échantillons sont petits. Cette limite ne permet pas la généralisation des résultats. Malgré tout, les caractéristiques sociodémographiques des femmes qui commettent des délits sexuels sont concordantes d'une étude à l'autre.

Les caractéristiques psychologiques

La criminalité sexuelle commise par des femmes est souvent expliquée dans la littérature par la présence de problèmes de santé mentale chez cette population. Dans sa revue de littérature, Cortoni (2018) met de l'avant des études qui attestent la présence des problèmes de santé mentale chez les femmes qui commettent des délits sexuels. Il est donc vrai de dire que cette population présente des problèmes de santé mentale. Selon les données provenant du Service correctionnel du Canada (2009), 29% des femmes qui étaient incarcérées présentaient un

problème actuel de santé mentale à l'admission. Les résultats de Strickland (2008) ne font pas exception. Les femmes qui abusent sexuellement présentent plus de traits schizoïdes, limites, dépendants et de traumatismes vécus durant l'enfance (par exemple, traumatismes d'ordre physique, sexuel, émotionnel et de la négligence) comparativement aux délinquantes non sexuelles. Tardif et ses collaborateurs (2005) ont établi une relation chez les femmes qui abusent sexuellement, relation entre la victimisation antérieure et le développement des problèmes de santé mentale ultérieurs. Ces femmes présentent donc une fragilité quant au développement de problèmes de santé mentale à cause de divers facteurs dont leur passé traumatique. La prudence reste de mise en ce qui a trait aux associations erronées puisqu'aucune recherche n'a permis d'établir un lien causal entre les problèmes de santé mentale et la commission de crimes sexuels chez la femme (voir Cortoni 2018 pour une revue de la littérature sur le sujet).

Les trajectoires de vie

Afin de mieux comprendre comment les femmes se rendent à commettre des délits de nature sexuelle, certaines recherches ont examiné leurs trajectoires de vie. Desfachelles (2014) est la seule à avoir examiné spécifiquement les trajectoires de vie des femmes qui ont commis des délits sexuels en compagnie de leur conjoint. L'auteure a trouvé qu'une majorité des participantes ont présenté, durant leur enfance, au moins un des éléments suivants : un environnement familial négatif, une éducation incomplète, un mode de vie non conventionnel durant l'adolescence, un sentiment d'absence d'amour ainsi que des événements traumatiques engendrant une faible estime de soi et/ou la recherche d'un individu agissant comme protecteur. L'étude relève également la présence d'un mode de vie familial instable et violent, caractérisé par une séparation parentale, des placements répétés ou des conflits parentaux.

Elliott et ses collaborateurs (2010) ont étudié 43 femmes qui ont commis un délit sexuel à l'égard d'un enfant et qui ont été recommandées dans ce contexte à un organisme caritatif de protection de l'enfance au Royaume-Uni (Lucy Faithfull Foundation). Le but de leur étude était d'examiner les facteurs de risque et de protection afin de mieux comprendre les différents besoins de traitement. Les résultats étaient similaires à ceux de Desfachelles (2014), soit que la majorité de leur échantillon présente des antécédents de relations parentales difficiles, comme un attachement lacunaire ou du rejet parental. Ils ont aussi trouvé la présence d'une faible estime

de soi. Ils ajoutent que sur le plan relationnel, les participantes de leur étude présentaient des problèmes d'isolement social, une série de relations amoureuses antérieures instables ainsi que de l'exploitation et/ou des antécédents de violence dans leurs relations.

D'autres chercheurs ont démontré que les auteures de délits sexuels présentent davantage de traumatismes liés à des expériences aversives durant l'enfance dont de la négligence sur le plan physique (privation de nourriture par exemple), sur le plan de la santé (déficits dans les soins médicaux par exemple) et des conditions de vie difficiles (Elliot et al., 2010; Strickland, 2008). Ils ont également remarqué qu'elles étaient plus susceptibles d'avoir vécu de la victimisation sur le plan émotionnel, physique ou sexuel. Les expériences de victimisation sexuelle chez les femmes auteures de délits sexuels représentent une majorité (Gannon et al., 2008; Levenson et al., 2015; Lewis et Stanley, 2000). D'ailleurs, Cortoni (2018) relève que les études indiquent que le taux de victimisation sexuelle parmi les femmes auteures de délits sexuels se situe entre 50 et 80%. L'ensemble de ces expériences s'inscrivent dans les trajectoires de vie de ces femmes et tend à influencer leur parcours de vie. Ces éléments peuvent agir comme facteurs de vulnérabilité quant aux problématiques futures et ce sont ces problèmes qui peuvent être liés à la criminalité et aux passages à l'acte.

Les processus de passage à l'acte

Les processus de passage à l'acte ont été explorés auprès d'échantillons de femmes auteures de délits sexuels. Le but était de comprendre le déroulement des passages à l'acte et les comportements associés. L'étude des processus de passages à l'acte aide à mettre à contribution les principaux facteurs qui les soutiennent.

Gannon et ses collaborateurs (2008; 2013) ont été les premiers à étudier les processus de passages à l'acte chez les femmes auteures de délits sexuels. Dans leur recherche initiale de 2008, les résultats démontrent que les passages à l'acte sont influencés par différents contextes aversifs sur le plan affectif, comportemental, cognitif et contextuel antérieurs. Ces contextes aversifs ont engendré des vulnérabilités et un mode de vie inadapté chez ces femmes. Toujours selon Gannon et ses collègues, les passages à l'acte sont motivés par différentes intentions telles la gratification sexuelle, la proximité émotionnelle et sexuelle ainsi que pour des raisons instrumentales comme

par exemple la revanche ou l'humiliation. En 2013, Gannon et ses collaboratrices ont revisité leur modèle (Descriptive Model of Female Sexual Offender – DMFSO) à partir d'un nouvel échantillon de femmes qui ont été sentenciées pour des délits sexuels à l'égard d'enfants et en compagnie d'un partenaire (Gannon et al., 2013). Les résultats démontrent les motivations sous-jacentes selon trois différents modèles de passages à l'acte. Premièrement, le processus de passages à l'acte sous une « approche explicite » (Explicit-Approach Pathways) relève des motivations variées, telles que la recherche d'intimité, la revanche/l'humiliation, la gratification sexuelle ou pour des gains financiers. Deuxièmement, les auteures présentent un processus de passages à l'acte sous l'approche « d'évitant-dirigé » (Directed-Avoidant Pathways). Ce processus stipule deux motivations sous-jacentes aux abus, soit par peur du partenaire ou par intérêt de faire plaisir au partenaire pour générer une intimité. Finalement, le troisième processus de passages à l'acte est basé sur le modèle « implicite-désorganisé » (Implicit-Disorganised Pathways). Celui-ci met de l'avant des motivations similaires au premier processus de passages à l'acte (Explicit-Approach Pathways) en excluant les gains financiers. Il diffère aussi principalement sur le degré de planification que l'on retrouve dans le premier processus.

DeCou et al. (2015) se sont intéressés à l'impact des trajectoires de vie sur les processus de passages à l'acte auprès de 24 femmes incarcérées pour des délits sexuels envers des enfants ou des adolescents. Les auteurs se sont plus particulièrement intéressés à l'impact de la victimisation antérieure, à la détresse psychologique et aux facteurs anxigènes que ces femmes ont vécus. Les résultats mettent en évidence l'impact des difficultés relationnelles, mentales, personnelles et contextuelles sur les processus de passages à l'acte. Ils ressortent quelques distinctions par rapport aux résultats trouvés par Gannon et ses collaborateurs (2008). Le premier facteur de risque qui contribue aux processus de passages à l'acte selon Decou et al. (2015) est la consommation de substances intoxicantes. Le deuxième facteur de risque se trouve à être les difficultés d'autorégulation. Le dernier facteur de risque qui soutient les processus de passages à l'acte est les distorsions cognitives. Les auteurs émettent l'hypothèse que l'accumulation de ces facteurs de risque et de vulnérabilité favorise le passage à l'acte sexuel chez les femmes de leur échantillon.

Dans la littérature, ces études sont pionnières. Elles ont permis une meilleure compréhension des processus de passages à l'acte chez les femmes qui commettent des délits d'ordre sexuel. Or, elles présentent certaines limites, soit qu'elles n'ont pas distingué les femmes qui commettent des délits de façon solitaire et celles qui agissent en compagnie d'un partenaire. Pourtant, il a été démontré que la co-délinquance est l'une des principales caractéristiques sexo-spécifiques chez cette population. Pour compenser à cette limite, Desfachelles (2014) a complété une étude portant sur les femmes auteures de délits sexuels qui ont agi en compagnie d'un co-délinquant et à l'égard d'enfants. L'auteure a démontré que les trajectoires de vie de ces femmes ont un impact sur leurs passages à l'acte. Elle suggère un modèle qui tient compte des expériences aversives antérieures pour expliquer les processus de passages à l'acte. Parmi les expériences aversives figurent le développement de difficultés émotionnelles et affectives chez ces femmes (faible estime de soi, sentiment de ne pas être aimées, besoin d'être protégées) ainsi qu'une adolescence difficile (par exemple promiscuité sexuelle, grossesse précaire, fugues, placements). Elle explique que ces expériences contribuent au développement de difficultés relationnelles et amoureuses. Ces difficultés amènent les femmes de son échantillon à chercher un individu qui leur permet de se sentir aimées et protégées. C'est alors dans ces contextes que les femmes de son échantillon développent des relations amoureuses avec le co-délinquant. L'auteure démontre, à travers son modèle explicatif, que l'ensemble de ces expériences contribuent aux processus de passages à l'acte. Les principales motivations aux délits sexuels retrouvées parmi ses résultats sont de faire plaisir au co-délinquant par peur d'être abandonnées, l'évitement de victimisation sexuelle ou physique par le partenaire ou un échange de services tel que d'offrir au conjoint des relations sexuelles avec leurs enfants pour qu'elle puisse elle-même bénéficier de relations sexuelles ou de gains matériels (argent, nourriture, meubles).

L'ensemble de ces recherches ont permis de mettre en lumière les trajectoires de vie de ces femmes auteures de délits sexuels ainsi que les processus de passages à l'acte. En regard aux processus de passages à l'acte chez cette population, il a été établi que différentes motivations sont sous-jacentes aux passages à l'acte. Les recherches restent embryonnaires sur le sujet. Il demeure primordial de poursuivre les recherches afin de mieux comprendre ce qui incite les

femmes à agresser sexuellement des enfants en compagnie d'un partenaire. Ces recherches pourront d'ailleurs permettre d'adapter les interventions et les futurs programmes.

Les cognitions chez les co-délinquantes

La plupart des connaissances sur les femmes qui commettent des délits sexuels portent sur les caractéristiques de cette population, sur les caractéristiques de leurs délits, sur la prévalence de la commission des actes de nature sexuelle et/ou sur les similitudes et les différences qu'elles présentent en comparaison à leurs homologues masculins. Peu d'études ont investigué la façon dont ces femmes parlent de leurs délits, et pourtant, il semble prioritaire de s'y attarder afin de mieux comprendre le phénomène et faire avancer les connaissances.

L'une des premières études portant sur le sujet est l'étude exploratoire de Beech, Parrett, Ward et Fisher (2009). Cette étude avait pour but de traiter des cognitions et des motivations des femmes à partir du modèle proposé par Ward et Keenan (1999) et par Ward (2000). Le modèle portait sur les théories implicites (TI) des hommes auteurs de délits sexuels afin de déterminer si ces théories étaient également présentes chez les femmes auteures de délits sexuels. Les théories implicites présentes chez les hommes auteurs de délits sexuels sont les suivantes : « Uncontrallability », « Nature of harm », « Entitlement », « Dangerous World » ainsi que « Children as Sexual Objects ».

Plus précisément, la théorie « Uncontrallability » fait référence à l'idée que le monde est incontrôlable et que les événements de la vie (dont les abus sexuels) sont constitués d'actions qui ne font qu'arriver soudainement dans la vie de l'individu (tout bonnement par exemple). La TI « Nature of harm » se réfère à deux niveaux généraux de croyance : le premier étant qu'il existe des degrés de préjudices et le deuxième faisant référence au fait que les actes sexuels ne causent pas de préjudices aux victimes (ne sont pas dommageables). La TI « Entitlement » est basée sur l'idée principale que certaines personnes sont supérieures et plus importantes que d'autres. Ce statut de supériorité leur (les hommes qui agressent sexuellement des enfants) donnerait ainsi la permission d'assouvir leurs propres besoins sexuels sans égard aux besoins d'autrui. La théorie « Dangerous world » se base sur la croyance que le monde est dangereux, malveillant et que les autres sont susceptibles d'adopter des comportements abusifs et rejetants afin de promouvoir

leurs propres intérêts. Selon les auteurs, il existerait deux variations à cette théorie implicite. La première se réfère à l'idée que ces hommes auraient besoin de combattre ces comportements abusifs et de démontrer leur dominance et leur contrôle sur autrui. La deuxième se réfère à l'idée que ces hommes perçoivent que le monde des adultes est menaçant et peu fiable contrairement à celui des enfants, raison pour laquelle ces hommes se dirigent vers des enfants (et les abusent sexuellement). La théorie implicite « Children as Sexual Objects » fait référence à la croyance que l'enfant serait capable d'apprécier et de désirer la sexualité.

Pour l'étude de Beech et al. (2009), le HMPS (Her Majesty's Prison Service) a facilité l'accès aux sources de données, de sorte qu'une population de femmes incarcérées pour des délits sexuels a été sélectionnée à travers les prisons publiques en Angleterre et au Pays de Galles. Les sources de données provenaient des rapports des établissements ainsi que d'entretiens semi-structurés. Au début, l'étude incluait 28 participantes potentielles incarcérées pour des délits sexuels à l'égard d'individus de moins de 16 ans. De ce nombre, 15 femmes ont participé à l'étude. Les auteurs ont par la suite procédé à l'identification et à l'analyse des thèmes principaux se retrouvant dans les verbatim des participantes à partir des théories implicites identifiées par Ward et Keenan (1999).

Les résultats de l'étude suggéraient que quatre des cinq schèmes motivationnels (théories implicites) élaborés chez les délinquants sexuels se retrouveraient aussi chez les femmes auteures de délits sexuels (Beech et al., 2009). Les explications fournies pour décrire ces quatre théories implicites diffèreraient selon le genre.

Les résultats ont démontré que la TI « Uncontrollability » se modulait selon le fait que la femme « ne pensait pas correctement » (« they were not thinking straight », Beech et al., 2009, p. 206) et que cela les plaçait dans des situations de vulnérabilité (faiblesse de caractère, manque de force pour pouvoir empêcher les abus, l'influence du passé qui impacte les comportements abusifs envers leurs enfants : par exemple, la victimisation personnelle, l'expérience aversive relative aux liens d'attachement, les capacités parentales lacunaires, l'apprentissage à l'effet que la sexualité avait une valeur intrinsèque). Cette pensée se retrouvait chez 13 participantes (sur 15 participantes au total).

La TI « Dangerous World » se modulait de façon sexo-spécifique aux femmes selon l'idée que l'environnement social est vu comme menaçant et que les intentions d'autrui sont malveillantes et destructives (présent dans le discours de huit participantes). En particulier, les auteurs précisent que la femme a tendance à percevoir l'homme (le co-délinquant) comme violent, menaçant à son égard et orchestrant les abus sexuels. Ils ajoutent également que les participantes ont eu tendance à nommer leurs craintes face au co-délinquant et qu'elles entretenaient la croyance que, si elles ne répondaient pas à leurs besoins (dont celui d'abuser sexuellement leurs enfants), ce serait elles qui seraient victimes.

La TI « Children as Sexual Objects » est décrite par les auteurs selon trois manifestations différentes et spécifiques aux femmes qui abusent sexuellement leurs enfants (théorie implicite présente dans le discours de sept femmes sur 15). Premièrement, la théorie est modulée selon l'idée que les femmes entendent leurs victimes comme des adultes plutôt que des enfants, ce qui les rendrait compétents pour rendre leur propre décision (dont le consentement aux abus sexuels). Deuxièmement, les participantes ont admis avoir été sexuellement attirée et excitée par leurs victimes. Certaines d'entre elles ont déclaré avoir été en amour avec leurs victimes. Finalement, la théorie est modulée de façon sexo-spécifique aux femmes de sorte qu'elles disent croire que leurs victimes appréciaient les abus sexuels et qu'elles expérimentaient du plaisir vu l'absence de dénonciation.

La TI « Nature of Harm » est associée à la perspective que la participante protégeait les victimes de préjudices plus sévères. Cette pensée se retrouvait chez trois participantes. Par exemple, la femme prétendait (à travers son discours) que si elle abusait les victimes, l'abus par le co-délinquant cesserait par cette même occasion.

Beech et ses collaborateurs (2009) décrivent finalement une catégorie intitulée « Miscellaneous » (divers). Selon leur analyse, deux sous-thèmes ressortaient de leur échantillon, thèmes initialement proposés par Young, Klosko et Weishaar (2003). Ces auteurs décrivaient le thème « Subjugation ». Ce schéma signifierait que les femmes se soumettraient au contrôle de l'autre puisqu'elles se sentiraient contraintes. Cette soumission, qui pourrait être dû à une absence de prise de contrôle par la femme, leur permettrait d'éviter la colère, les représailles et

l'abandon du conjoint. Le deuxième schéma est « Self-sacrifice » qui se réfère à la croyance de volontairement répondre aux besoins d'autrui au détriment de leur propre satisfaction. Les résultats des auteurs ont démontré la présence de ces schémas dans un cas en particulier (une femme de leur échantillon). Cette femme soutenait l'idée qu'elle avait commis des délits sexuels à l'égard de ses enfants sous la contrainte du partenaire, en réponse aux besoins de celui-ci et afin d'éviter une agression personnelle.

Gannon et ses collaborateurs (2012) ont également évalué si les théories implicites trouvées par Ward et Keenan (1999) pouvaient s'appliquer à leurs homologues féminins. Ces auteurs ont utilisé une méthode analytique similaire à l'étude de Beech et al. (2009). L'échantillon était constitué de 16 femmes qui ont abusé sexuellement des enfants. De ce nombre, le tiers avait précédemment participé à l'étude de Beech et ses collaborateurs (2009). Les résultats de leur analyse ont démontré des effets similaires à ceux trouvés par Beech et al. soit que les quatre théories implicites principales se retrouvaient dans le discours de ces femmes qui agressent sexuellement des enfants. Par contre, Gannon et al. (2012) ont offert des interprétations de ces théories qui différaient de celles présentées par Beech et al. (2009). Les auteurs ont démontré la pertinence de modifier certaines de ces théories implicites en tenant compte du contexte des femmes.

Spécifiquement, les auteurs ont identifié chez la totalité de leurs participantes (16 femmes sur 16) un discours voulant que le co-délinquant soit dangereux. Ainsi, selon cette perspective et en raison des nuances présentes chez cette population, les auteurs suggèrent de référer cette théorie implicite au concept de « Dangerousness of Men/Males ».

La théorie implicite « Uncontrollability » serait aussi différente pour les femmes qui agressent sexuellement des enfants en compagnie d'un partenaire. Les auteurs Gannon et al. (2010) ont trouvé que pour l'ensemble de leur échantillon (16 femmes sur 16), la théorie implicite « Uncontrollability » faisait référence au caractère incontrôlable de leurs actions sous trois différents thèmes. Le premier thème est que la vie est incontrôlable en raison de l'abus de substances (état d'intoxication). Le deuxième thème décrit le caractère incontrôlable de l'agression à cause de la victime. Les auteurs donnent l'exemple suivant : « I was just trying to

push him off me, like I said, he's a 12-year-old boy and put it that way, he was heavy to move » (Gannon et al., 2012, p. 215). Le troisième thème se base sur le caractère incontrôlable en raison du co-délinquant. Par exemple, la femme remet la faute de sa participation aux abus sexuels sur le partenaire.

Les auteurs ont également modifié la théorie implicite « Children as Sexual Beings » qui est devenue « Victims as Sexual Beings ». Ils expliquent n'avoir trouvé aucune évidence en ce qui a trait à la notion universelle que l'ensemble des enfants sont perçus par ces femmes comme étant des êtres sexuels. Au contraire, près du deux tiers de leurs participantes entretenaient la vision que leurs victimes (victimes spécifiques versus victimes au sens général) étaient des êtres sexuels, qu'elles étaient particulièrement matures et sexuellement avancées pour leur âge et qu'elles appréciaient les abus sexuels.

Gannon et ses collaborateurs (2012) s'entendent pour dire que la théorie implicite « Nature of harm » demeure similaire aux résultats trouvés par Beech et ses collaborateurs (2009). La majorité (13 femmes) de leurs participantes a présenté un discours à l'effet que leurs actions sexuelles (agressions sexuelles) n'étaient pas nécessairement dommageables pour leurs victimes. Les participantes ont pratiquement toutes présenté une vision à l'effet que leurs délits sexuels causaient moins de préjudices contrairement à ceux perpétrés par le partenaire (co-délinquant).

Les auteurs n'ont pas été en mesure de retrouver la théorie implicite « Entitlement », laquelle se base sur la croyance que l'agresseur est supérieur à autrui (Ward et Keenan, 1999). Ils ont cependant trouvé la croyance entretenue par leurs participantes à l'effet que les hommes auraient tous les droits, dont celui de prendre le contrôle dans la relation (« Entitlement of males ») et de s'engager dans des activités sexuelles (agressions sexuelles) avec la victime. La théorie implicite est donc nuancée de manière sexo-spécifique. Cette TI s'est retrouvée dans presque un tiers des discours des participantes (sept femmes).

Bien que deux études (Beech et al., 2009; Gannon et al., 2012) rapportent des résultats sexo-spécifiques des schèmes de pensée (théories implicites) entourant le passage à l'acte chez les femmes auteures de délits sexuels, il n'en demeure pas moins que ces études comportent

plusieurs limites, dont le chevauchement au niveau des échantillons. Ainsi, les connaissances sont en fait basées sur un échantillon total de 25 femmes auteures de délits sexuels. De plus, les auteurs des deux études ont basé leurs analyses des cognitions sur un modèle de théories implicites développé pour les hommes auteurs de délits sexuels sans égard aux particularités spécifiques aux femmes alors qu'il est établi depuis longtemps qu'elles constituent un groupe distinct qui nécessite la construction de connaissances basées sur leur propre sous-groupe et non adaptées à partir des recherches sur les hommes (Brown et Gelsthore, 2022).

La littérature établie jusqu'à présent sur les cognitions qui motivent le passage à l'acte chez les femmes qui agressent sexuellement est limitée et insuffisante. Il est donc difficile d'établir des schèmes de pensées généralisables à l'ensemble des femmes qui agressent sexuellement des enfants. Le manque de recherches et l'absence de diversification des échantillons sont notables. La littérature a démontré la pertinence de s'intéresser à cette population afin de bâtir des connaissances qui lui sont propres et non de manière comparative.

CHAPITRE 2 :
LA PROBLÉMATIQUE

Chapitre 2 – La problématique

Bien que les données officielles démontrent un faible taux de prévalence (2%) des délits sexuels commis par les femmes, les données auto-révélées établissent un portrait différent. Les femmes représenteraient plutôt 12% des auteurs de délits sexuels lorsque les données auto-rapportées sont prises en considération (Cortoni et al., 2017). L'ampleur du phénomène est beaucoup plus importante qu'estimée dans la présentation des résultats des données officielles rapportées par les corps policiers par exemple. La question portant sur la criminalité sexuelle des femmes a longtemps été assourdie pour diverses raisons. Parmi celles-ci se trouvent divers stéréotypes relatifs au genre comme par exemple la vision populaire entourant le rôle des femmes en tant que « nourricières, protectrices, non agressives » (Cortoni, 2018) et incapables de gestes d'une telle nature (Cortoni et Desfachelles, 2017). Au fil des années, les recherches ont pris de l'expansion possiblement en raison de la constatation quant à l'ampleur du phénomène. L'intérêt à bâtir les connaissances sur cette population grandit donc peu à peu depuis la dernière décennie.

Les premières recherches se sont principalement attardées à l'exploration des caractéristiques des femmes qui commettent des délits sexuels (Lewis et Stanley, 2000; Nathan and Ward, 2002; Vandiver et Walker, 2002). Parmi ces études, certains chercheurs se sont intéressés à la comparaison entre ces femmes qui commettent des délits sexuels et leurs homologues masculins. L'une des principales distinctions retrouvées chez cette population (femmes) se trouve dans la perpétration des actes sexuels de manière solitaire ou en co-délinquance. Il a été estimé qu'une vaste majorité de ces femmes qui agressent sexuellement agiraient en présence d'un co-délinquant, majoritairement le conjoint de celles-ci (Gillespie et al., 2015; Muskens et al., 2011; Vandiver, 2006; Williams et Bierie, 2015). Leurs victimes semblent être davantage des individus connus et principalement l'enfant du couple (biologique ou par alliance) dans les cas de co-délinquance (Vandiver, 2006; Williams et Bierie, 2014).

Les études portant sur les femmes qui agressent sexuellement demeurent à ce jour limitées, notamment en ce qui concerne les processus cognitifs qui soutiennent le passage à

l'acte. L'étude de Beech et al., (2009) se trouve à être la première étude qui s'est attardée aux cognitions présentes chez ces femmes qui commettent des abus sexuels. Les résultats suggèrent que les femmes présentent certaines théories implicites identiques à celles des hommes. Par contre, le modèle d'analyse des résultats utilisé se basait sur le modèle développé par Ward (2000), qui porte sur les cognitions présentes chez les délinquants sexuels. Gannon et ses collaborateurs (2012) ont repris une grande partie du même échantillon afin d'approfondir de façon plus sexo-spécifique les résultats trouvés préalablement. Ces auteurs ont établi plusieurs différences de cognitions entre les hommes et les femmes auteurs de délits sexuels. Malgré les avancées, ces études comprennent des limites importantes. Parmi ces limites se trouve la difficulté de généralisation des résultats en raison de l'utilisation d'un même échantillon pour générer des conclusions supplémentaires. De plus, cet échantillon ne tient pas compte de la caractéristique principale lorsqu'il est question de délits d'ordre sexuel commis par des femmes, soit la perpétration de ces actes en compagnie d'un partenaire. Il est donc difficile de savoir spécifiquement si les schèmes de pensées des femmes qui commettent leurs délits sexuels en compagnie de leur conjoint diffèrent de celles des femmes qui commentent leurs délits sexuels seules. Une autre limite se trouve dans la transposition des théories implicites retrouvées chez les délinquants sexuels à leurs homologues féminins. Cette méthode présente une importante limite, c'est-à-dire que les données sont analysées selon un cadre masculin alors que les femmes qui commettent des délits sexuels présentent des caractéristiques sexo-spécifiques. Cette spécificité remet donc en perspective le modèle d'approche des études antérieures qui transpose les résultats trouvés chez les hommes auteurs de délits sexuels à leurs homologues féminins.

Les études qui portent sur la manière dont les femmes qui commettent des délits sexuels pensent sont peu nombreuses et certaines limites y sont associées. La façon dont cette population réfléchit par rapport à leurs passages à l'acte est trop peu documentée. Les auteurs qui se sont intéressés à la question n'ont pas réussi à établir des connaissances sur les cognitions spécifiques aux femmes qui commettent des délits sexuels à partir d'un modèle neutre. La majorité de ces auteurs se sont basés sur les théories implicites présentes chez les délinquants sexuels. Ceci explique donc la nécessité que des recherches soient faites pour pallier à cette limite. La présente étude permettra un nouvel éclairage sur la question des pensées présentes

chez ces femmes qui commettent des délits d'ordre sexuel en compagnie de leur conjoint. Elle mettra en lumière la façon dont cette population parle de ses délits à partir du discours de ces femmes, sans se baser sur les modèles établis chez les délinquants sexuels.

La présente recherche a pour but de faire ressortir les thématiques exprimées par des femmes qui agressent sexuellement des enfants en compagnie de leur conjoint lorsqu'elles parlent de leurs délits. L'étude permettra de mieux comprendre comment ces schèmes de pensées contribuent aux passages à l'acte parmi un échantillon de femmes françaises. Plus spécifiquement, l'étude a pour but d'approfondir les connaissances entourant les pensées des femmes qui se retrouvent dans un couple co-agresseurs sexuels, la relation, l'interaction et le rôle des cognitions dans les passages à l'acte à partir d'une analyse secondaire de données. L'échantillon est généré à partir de 16 entretiens semi-dirigés. Ces entretiens ont été effectués par Marion Desfachelles (2014).

CHAPITRE 3 :
LA MÉTHODOLOGIE

Chapitre 3 – La méthodologie

La présente recherche avait pour but de comprendre de quelle manière les femmes qui agressent sexuellement parlent de leurs délits afin de mieux comprendre comment leurs pensées contribuent aux passages à l'acte. Cet objectif a pu être réalisable grâce à l'utilisation de la méthodologie qualitative. La méthodologie qualitative est une approche épistémologique basée sur la compréhension. Elle est fondée sur la recherche de sens et tient compte du caractère subjectif. Elle favorise la mise en relief du participant au centre de l'interaction ainsi qu'au cadre personnel de référence des individus (Baribeau et Royer, 2012). Les caractéristiques de cette méthodologie ont été essentielles pour permettre une analyse approfondie des principaux thèmes relevés à travers le discours des femmes qui ont commis des délits sexuels en compagnie d'un partenaire.

Les données

Les données pour la présente étude provenaient de l'étude de Desfachelles (2014). Sa recherche avait pour but de mieux comprendre ce qui se passe au sein du couple délictuel chez un échantillon de femmes auteures de délits sexuels qui ont agi en compagnie d'un partenaire.

L'entrevue qualitative a été privilégiée pour la méthodologie. Les femmes étaient amenées à se livrer librement sur divers thèmes portant sur le déroulement de leur vie. Les principaux thèmes abordés dans l'entrevue portaient sur leur enfance, leur adolescence, leur vie scolaire, sociale, amoureuse, familiale et maritale. Un formulaire de consentement a été signé par chacune des participantes. Ce formulaire incluait le consentement pour l'utilisation future des données (voir Annexe 1).

L'étude originale a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences (Certificat CERFAS-2013-14-074-D; voir annexe 2). Les données ont été anonymisées lors de la collecte de données pour l'étude de Desfachelles (2014). Elles ont été transmises anonymisées pour la présente étude. L'utilisation secondaire de ces données dans la présente étude a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche – Société et culture (CER-SC) de l'Université de Montréal (Certificat CERSC-2021-015-D; voir Annexe 3).

L'échantillon

L'échantillon final incluait 17 femmes judiciairisées et incarcérées en France pour des délits sexuels commis avec un co-délinquant. Une participante a été retirée de l'échantillon pour le présent mémoire en raison du manque de compréhension dans son discours (contenu de l'entrevue inaudible). Le nombre final de participantes à l'étude est de 16.

Les femmes qui ont participé à l'étude ont commis des gestes à caractère sexuel en compagnie d'un partenaire. Le partenaire était majoritairement le conjoint de l'union. Deux des participantes ont perpétré les gestes en compagnie d'un amant (aucune vie conjointe). Le co-délinquant était dans 10 situations, le père d'au moins un enfant et dans 7 situations, le beau-père. Seize participantes ont commis les gestes sur leurs enfants tandis qu'une seule participante a été condamnée pour des délits commis sur ses petits-enfants. Il a été impossible d'estimer de manière exacte en raison du retrait d'un entretien de l'étude initiale le nombre de femmes qui ont agressé sexuellement leurs enfants ou leurs petits-enfants et si le co-délinquant était le père ou le beau-père. Le nombre moyen de victimes était de 4. L'âge des victimes au début des agressions variait de quelques mois à 17 ans. La durée des agressions variait d'une seule fois à 11 ans, avec une moyenne de 5 ans et demi.

L'âge moyen des femmes qui ont participé à l'étude était de 40 ans au moment de l'arrestation et de 33 ans au début des faits reprochés. Les peines d'incarcération variaient entre 6 et 20 ans.

La stratégie analytique

Dans le cadre de l'étude actuelle, la recherche a consisté à une analyse secondaire de données. L'analyse secondaire de données est une méthode couramment utilisée dans le cadre des recherches scientifiques. Dionne et Fleuret (2016) abordent la notion de l'analyse secondaire de données sous différentes formes, dont une méthode qui permet l'utilisation des données existantes et passées et d'en faire une seconde utilisation. Les auteurs ont également indiqué que ce type d'analyse permet l'accessibilité à des données intègres et à des données rares.

L'analyse secondaire des données dans le cadre du présent mémoire a été réalisée à partir de 16 entretiens semi-dirigés qui ont été effectués par M. Desfachelles (2014). Un entretien a été

exclu en raison du caractère inaudible de l'enregistrement. Johnston (2017) explique que certains critères doivent être rencontrés et vérifiés afin de s'assurer que l'utilisation secondaire de données est valable. Le but de l'étude actuelle est de faire ressortir la manière dont les femmes parlent de leurs délits sexuels commis à l'égard d'enfants en compagnie de leur conjoint dans l'optique de mieux comprendre comment ces pensées contribuent au passage à l'acte. Les objectifs initiaux et la nature des thèmes abordés durant les entretiens semi-dirigés de l'étude de Desfachelles (2014) étaient suffisamment larges pour permettre cette analyse secondaire. L'analyse thématique du discours a été la formule analytique privilégiée. Cette analyse a permis d'extraire les façons dont les participantes parlent de leurs délits, sous forme de thématiques communes ou atypiques.

Pourquoi choisir l'analyse thématique du discours en méthodologie

L'analyse thématique du discours consiste en une approche méthodologique qui place le discours d'un individu au centre de la réflexion. Elle a été primordiale pour la présente étude parce qu'elle a permis de comprendre comment ces femmes parlent, réfléchissent ou justifient les délits sexuels commis à l'égard d'enfants avec le co-délinquant. L'intérêt de cette approche méthodologique apparaît important puisqu'elle tient compte des paroles des individus au cœur du discours, laissant peu d'espace à l'interprétation (Hernandez et Gruau, 2002). Selon Eisenhart et Johnstone (2012), l'analyse thématique du discours est une approche qui interpelle directement le locuteur et ses formes de langage. Ils ont également indiqué que cet angle d'approche permet non seulement d'en apprendre sur les paroles d'un individu au premier degré (au sens propre), mais de tirer des idées sous-jacentes aux propos. Cette combinaison de caractéristiques dans l'analyse thématique du discours a permis d'en faire une application intègre lors de l'interprétation des résultats.

Procédure d'analyse

L'analyse thématique du discours est basée sur un processus en étapes. Paillé et Mucchielli (2012) spécifie que l'analyse thématique du discours permettait de résumer les principaux thèmes évoqués par un individu. Ce type d'analyse propose d'identifier des thèmes explicatifs et justificatifs qui peuvent survenir au cours de la pensée chez des individus. En l'occurrence, c'est

ce qui a ressorti comme pensée chez les participantes à la suite de passages à l'acte de nature sexuelle sur des mineurs (leurs enfants) en compagnie d'un conjoint.

L'analyse thématique du discours est une procédure en 6 étapes. Ces étapes ont été proposées notamment par L'Écuyer (1987). La première étape a consisté à prendre connaissance de l'ensemble des entrevues. Cette prise de connaissance permet d'effectuer une pré-analyse. La deuxième étape a porté sur l'identification des unités narratives. Les unités narratives consistent à séquencer des extraits à travers le discours, extraits qui forment une cohérence et des unités de sens pour former un tout. Lorsqu'il est question du discours, les individus ont tendance à rapporter des éléments dans une suite logique. Le découpage des unités narratives peut donc être très varié. Elles peuvent être un mot, une phrase, une idée ou autres. L'Écuyer (1987) précisait d'ailleurs que les unités narratives doivent être exclusivement liées à un sens complet. Par exemple, dans la séquence suivante, le discours de la participante (E01) fait référence à une seule unité narrative puisqu'elle constitue un sens complet, une idée, soit celle où la participante parle de sa relation avec le co-délinquant.

Sa manipulation si vous voulez, comme c'est une personne qui aimait bien... qui recherchait à être beaucoup aimée, qui avait besoin de beaucoup d'amour. Donc je lui donnais tout l'amour que je pouvais lui donner puisque je l'avais placée sur un piédestal euh... Plus que Dieu, plus haut que la plus grande chose qui puisse exister. Donc je lui passais un peu tous ses caprices et ... à partir du moment où il mettait... comment expliquer ? Ça s'est fait petit à petit l'engrenage.

Cette troisième étape a consisté à codifier les unités narratives en catégories thématiques. Cette étape a permis d'identifier des catégories de thèmes émergents à partir du discours des participantes. Les principaux thèmes observés sont « frappants, [...] inusités [...] ou surprenants » (Paquette, 2018, p.42). L'Écuyer (1987) parle de cette étape comme le processus de catégorisation et de classification. Plus précisément, cette étape consiste à regrouper les unités narratives en thèmes afin de mettre en évidence une signification complète du thème analysé. L'étape 3 consiste donc à regrouper les unités narratives qui touchent la façon dont les participantes parlent de leurs délits. La quatrième étape a consisté à unifier les catégories thématiques afin de dénombrer les énoncés pour chacune des classifications thématiques. Par exemple, dans la séquence suivante, le thème choisi a été celui de la consommation de

substances (entretien 07) : « Eh ben il me faisait mettre le doigt dans...déjà...donc le doigt, je sais plus si c'est le doigt...voilà quoi, dans le vagin de ma fille, du fait que...parce que moi je [ne] voyais pas ce qu'il mettait dans le verre ».

La cinquième étape a consisté à faire une description scientifique des thèmes émergents. Cette cinquième étape a consisté à revoir, à définir et à comparer les thèmes émergents, car bien définir ceux-ci permet de comprendre le sens donné au discours et d'éviter les biais méthodologiques (par exemple de nommer deux thèmes différents, mais qu'ils signifient la même chose). La sixième et dernière étape porte sur la conceptualisation des thématiques (organiser en concepts les différents thèmes) pour mieux analyser les données recueillies et pour permettre la présentation d'une analyse scientifique.

L'analyse thématique du discours des participantes permet ainsi de faire ressortir les principaux thèmes avancés par celles-ci lorsqu'elles parlent de leurs délits et donc de mieux comprendre comment ces processus cognitifs contribuent au passage à l'acte. Cette méthode d'analyse a permis de dresser un portrait quant à la manière dont ces femmes parlent de leurs délits sexuels commis à l'égard de leurs enfants et en compagnie d'un partenaire (conjoint).

CHAPITRE 4 :
PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Chapitre 4 – Présentation et analyse des résultats

Les analyses thématiques ont relevé trois thèmes principaux, dont deux avec des sous-thèmes, qui ressortent dans le discours des femmes qui abusent leurs enfants en compagnie d'un partenaire intime. Ainsi, les femmes dans l'étude expliquent leur participation aux délits sexuels en remettant le blâme sur des éléments externes à elles-mêmes (blâme externe – thème 1), sur le pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse (thème 2) ainsi que sur la primauté de leurs choix personnels (thème 3). Le tableau 1 présente brièvement les thèmes et sous-thèmes retrouvés dans le discours des participantes de l'étude.

Tableau 1 : Thèmes et sous-thèmes retrouvés dans le discours des femmes de l'échantillon

Tableau 1 : Thèmes et sous-thèmes retrouvés dans le discours des femmes de l'échantillon	
Thèmes	Sous-thèmes
(1) Blâme externe	(1.1) Blâme sur la victime
	(1.2) Blâme sur le partenaire intime
	(1.3) Blâme sur les états de consommation
	(1.4) Blâme sur les vulnérabilités personnelles
	(1.5) Blâme en raison de la présence d'un climat de peur, d'emprise et de violence
(2) Pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse	---
(3) « Moi avant la victime » Primauté du bien-être personnel	(3.1) Choix de plaire au partenaire pour obtenir des bénéfices personnels
	(3.2) Mon bien-être personnel avant celui de la victime

4.1. Thème 1 : Blâme externe

La totalité des participantes (16 femmes sur 16) blâmaient leurs délits sur des facteurs externes même si elles reconnaissaient leur participation dans les délits sexuels. Les analyses ont permis également de relever cinq sous-thèmes de blâme externe : la responsabilité est mise sur la victime (sous-thème 1), sur le partenaire intime (sous-thème 2), sur des états de consommation (sous-thème 3), sur des vulnérabilités personnelles (sous-thème 4), sur un climat de peur, d'emprise et de violence (sous-thème 5).

4.1.1. Blâme sur la victime

Dans la présente étude, huit femmes sur 16 ont adopté un discours dans lequel elles exprimaient que la victime était en partie responsable de la perpétration des délits de nature

sexuelle. Les femmes de l'étude ont mis la responsabilité sur la victime en disant qu'elle était consentante et qu'elle avait désiré les abus sexuels comme démontré dans l'exemple suivant (entretien 01) :

Maintenant je me pose des questions. Ce qui n'enlève pas ce que j'ai fait moi dans tout ça. Je me pose des questions. [La victime] avait treize ans à ce moment-là, on n'a pas forcément la manière de décider tout ça ; mais euh ... on lui avait posé la question de savoir si elle voulait rentrer dans le jeu sexuel, et elle avait répondu « oui ». Est-ce que ... Là c'est la question que je me pose encore tous les jours et j'aurais besoin de discuter avec elle pour le savoir réellement. C'est pour autant que ça va changer quoi que ce soit, mais... Savoir si elle a fait ça... Pourquoi elle a dit oui et elle [n'] a pas dit non.

Une autre participante (entretien 05) a justifié les abus sexuels commis par le fait que la victime était amoureuse du co-délinquant. Elle explique ne pas avoir pu empêcher sa fille (sa victime) de quitter pour un séjour à l'étranger avec le co-délinquant puisque sa fille était amoureuse de lui : « [...] Et puis moi l'imbécile, je l'ai laissée partir, elle avait quinze ans et de toute façon je n'aurais pas pu l'empêcher d'y aller, parce qu'elle était amoureuse de ce gars. [...] Oui. Ma fille était amoureuse de ce mec, ça c'est clair. » Selon le discours de la participante, ce serait à partir de ce moment que le co-délinquant a initié les contacts sexuels (demande de photos à caractère pornographique).

La participante de l'entretien 08 a justifié sa participation dans les abus sexuels en spécifiant : « Quand elle (en parlant de sa fille de 15 ans et victime du délit) trouvait un toit sous [sur] la tête, elle repartait et trois, quatre fois comme ça. Malgré que son père lui ait fait subir des saloperies, elle revenait quand même. » La participante remet donc le blâme sur sa victime en la tenant responsable de ses retours au domicile familial malgré les abus qu'elle subissait lorsqu'elle s'y trouvait.

4.1.2. Blâme sur le partenaire intime

La majorité des femmes de l'étude parlent de leurs délits sexuels comme étant le résultat des pressions subies par le partenaire intime. Cet élément était présent dans 11 des 16 entrevues. Ces 11 participantes ont discuté de la manière dont le partenaire intime a initié les abus sexuels et a incité la femme à commettre les abus subséquents.

Dans le premier exemple (entretien 04), la femme remet la faute sur le co-délinquant en spécifiant : « Donc pour eux (pour le système judiciaire), j'étais complice avec lui et c'est lui qui m'a poussée à faire tout ça [...]. » Elle ajoute également : « Ben il m'a fait faire des choses que je ne voulais pas sur mes enfants [...]. » À travers son discours, elle explique n'avoir eu aucun pouvoir d'agir puisque son conjoint la manipulait et était violent.

Dans le deuxième exemple (entretien 15), la participante évoque: « [...] Mes enfants ont fait ce qu'il fallait (en parlant de la dénonciation), c'est leur père, c'est ... tout ça de toute façon c'est la faute à leur père [...].» Elle explique avoir eu connaissance des abus sexuels pour la première fois alors qu'elle a pris sur le fait son conjoint et sa fille. Elle explique n'avoir eu d'autres choix que de privilégier le silence considérant les menaces subies par son conjoint.

4.1.3. Blâme sur les états de consommation

Huit participantes ont souligné avoir été sous l'influence de substances. À la lumière de leur discours, ce sont ces substances qui seraient responsables des actes sexuels perpétrés. Ces participantes ont mentionné avoir été droguées par des substances intoxicantes sans leur consentement. Elles expliquent avoir été dans un état second à cause de cette consommation, ne leur permettant pas de consentir aux abus sexuels. Une participante parmi les huit qui ont présenté ce discours a blâmé sa participation aux délits sur le traitement pharmacologique qu'elle prenait pour traiter sa condition psychiatrique (dépression). Selon cette participante, le traitement pharmacologique, bien que pris de manière volontaire, aurait eu un impact sur sa conscience lors des abus sexuels (entretien 05) :

Ben ce n'est pas moi. Je [ne] suis pas la [nom de la femme] quoi. Parce que je me dis ce n'est pas possible que j'aie pu faire ça. Et je me le dis encore, ce n'est pas possible, du pourquoi du comment je suis ici. [...] Je n'étais pas moi. Avec le traitement que je prenais, pour moi c'était impossible que j'avais [j'aie] fait ça sur mes enfants.

La participante de l'entretien 02 a mentionné que son conjoint mettait des substances (drogues) dans ses breuvages, ce qui la rendait incapable de juger adéquatement de ses actes envers sa fille : « [...] Il mettait des trucs dans le verre, on ne sentait pas, on ne savait pas ce que c'était. [...] C'est quand même bizarre, on croirait que c'était... toute façon, j'étais dans un état

second, ça c'est sûr. Ça c'était... [...] Parce que moi sur le coup, j'étais dans un état second surement, mais bon. »

Une autre participante (entretien 07) a révélé que sa participation n'était pas de sa responsabilité puisqu'elle avait été droguée par son conjoint (également le père de la victime). L'exemple suivant fait état d'une discussion entre la participante et sa victime alors que la participante souhaite revenir sur les événements : « "Je ne sais pas, on va discuter de ce qui s'est passé!" Et c'est là qu'elle m'a dit : "Oui, de toute façon je veux plus en parler." Mais j'ai dit : "Tu ne comprends pas que j'ai été violée et par ton père et pis l'autre (en parlant d'un ami de son conjoint, lequel était également impliqué dans les abus sexuels), j'ai été droguée et tout, c'est là que je t'ai fait du mal (en parlant des abus sexuels)". » Elle ajoute également : « Eh ben il me faisait mettre le doigt dans...déjà...donc le doigt, je sais pu si c'est le doigt....voilà quoi, dans le vagin de ma fille, du fait que....parce que moi je ne voyais pas ce qu'il mettait dans le verre. »

4.1.4. Blâme sur ses vulnérabilités personnelles

Sur les 16 participantes, cinq ont justifié leur participation dans les délits sexuels par leurs vulnérabilités personnelles, mais sans nécessairement préciser de manière exacte de quelles vulnérabilités personnelles il s'agissait. Certaines participantes ont tout de même spécifié qu'à l'époque (au moment des délits), elles étaient faibles et influençables, raison pour laquelle elles se sont engagées dans la réalisation de délits sexuels avec le conjoint. Une seule participante parmi les cinq femmes qui ont présenté ce type de discours a justifié sa participation aux abus par sa propre victimisation sexuelle. Cette participante explique avoir agi de la sorte puisqu'elle était elle-même victime de violence sexuelle de la part du conjoint (entretien 07) : « [...] Mais autrement....oh non, et tout ce que j'ai fait, ça me ronge, c'est un peu délicat parce que bon j'ai été violée et droguée en même temps [...].» Elle fait donc état de ses vulnérabilités personnelles en se basant sur le fait d'avoir notamment été violée pour expliquer sa participation dans les abus sexuels. Voici un autre exemple des analyses soutirées (entretien 03) en lien avec les vulnérabilités personnelles à titre de justification :

Ouais! Ah ouais! Faible et influençable, ouais. Parce que je dis oui à tout, plus maintenant, maintenant j'arrive à dire non, mais au début, je disais toujours oui, oui, oui, oui! Pis un jour j'ai fait....ben il y a que trois ans maintenant, que je dis : "Non, non, non!" Mais avant c'était toujours oui, oui, oui, dès qu'on me demandait quelque

chose, j'avais tellement peur, j'étais tellement influencée pis tout, que je disais toujours oui, je disais toujours amen.

4.1.5. Blâme en raison de la présence d'un climat de peur, d'emprise et de violence

Douze des 16 participantes ont justifié leur participation aux actes sexuels en mettant le blâme sur la peur de leur conjoint et l'emprise que ce dernier avait sur elles. Elles expliquaient également leur participation par la violence qu'elles subissaient de leur conjoint. Par exemple, la participante de l'entretien 05 soulève ses craintes de représailles si elle ne répondait pas aux désirs du co-délinquant :

[...] Hum...parce que j'ai fait les photos avec [la victime] dans des postures, c'est sûr pas catholiques, parce que c'est lui qui exigeait les poses, hein, c'est lui qui les exigeait. Et il nous disait : "Je veux ça, ça, ça!" Et on avait intérêt à l'envoyer, et d'ailleurs, elle comme moi, on était...on était morte de trouille, si on ne les envoyait pas en temps et en heure. [...] On jouait le jeu parce qu'on sauvait notre peau.

Cette peur dont les participantes ont parlé est expliquée dans leur discours par l'emprise que le conjoint avait sur elles. Par exemple, cette même participante (entretien 05) a évoqué :

[...] Mais bien sûr, mais bien sûr, mais bien sûr! Tomber entre les griffes d'un...d'un prédateur sexuel qui m'a fait faire des choses même contre votre propre volonté. [...] Mais on marche sur la tête, bien sûr qu'on marche sur la tête, mais j'assume, je suis obligée d'assumer, mais aussi c'était sous emprise, même si c'était une domination, même s'il avait aboli ma volonté et mon discernement.

Elle ajoute : « Il a progressivement pris le contrôle de la famille, parce qu'à l'époque, j'étais seule et désemparée quoi, dans la détresse totale sur tous les plans. » Elle voulait donc faire état de l'emprise que son conjoint avait sur elle.

Parmi les 12 participantes, sept d'entre elles ont affirmé que leur participation dans les délits sexuels s'expliquait par la violence qu'elles subissaient par le partenaire intime. Par exemple, la participante de l'entretien 07 a spécifié : « J'ai dit : "J'ai jamais fait ça!" Il me dit : "Si tu ne fais pas ça, de toute façon, tu ne reverras plus ta fille et ni ton fils!" Eh ben, il fallait mieux que j'exécute, du fait que j'avais été violée par [co-délinquant] et tout, voilà quoi j'aij'en pouvais plus. » Une autre participante (entretien 09) a mentionné n'avoir eu d'autres choix aussi en raison de la violence subie par son conjoint : « [...] À l'heure d'aujourd'hui, je m'en veux énormément, parce que je me dis ben, il aurait peut-être été reconnu coupable de tous ses... de

la violence déjà qu'il avait mis par moi, qu'il avait mis à mon égard. Et puis ben voilà, de sa violence, il est arrivé ça (faisant référence aux abus sexuels). »

4.2. Thème 2 – Pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse

Les résultats ont démontré certaines particularités en lien avec la nature de la relation amoureuse entre le co-délinquant et la femme. En s'attardant à la nature de la relation, il est apparu que 13 femmes sur 16 ont eu tendance à donner le pouvoir au conjoint dans la relation amoureuse sans qu'elles n'aient pour autant été contraintes à leur remettre ce pouvoir, mais plutôt dans une optique de choix délibéré. Par exemple, la participante de l'entretien 01 a spécifié:

Et c'est à cause de lui d'ailleurs que j'en suis arrivée ici. Si vous voulez, dans le système, il m'a apporté une attention, il m'a ... comment je pourrais expliquer ça ... Il a simplement, de temps en temps, pas trop souvent mais de temps en temps, fait en sorte de me faire des félicitations entre guillemets, et qui m'a ... qui m'a fait sentir que c'était l'homme de ma vie et que je [ne] pouvais pas le perdre et que ... pour [ne] pas le perdre, il fallait en passer par des sacrifices tels que laisser mes filles coucher avec lui et tout ça quoi. [...] Donc, je lui donnais tout l'amour que je pouvais lui donner puisque je l'avais placé sur un piédestal euh... Plus que Dieu, plus haut que la plus grande chose qui puisse exister. Donc, je lui passais un peu tous ses caprices. [...] Il est parti pendant huit mois de la maison. Et c'est à ce moment-là que ça aurait dû casser, ça n'aurait pas dû reprendre et moi j'ai tout fait pour qu'il revienne à la maison et je pense que lui s'est senti investi de tous les pouvoirs, de tous les... de tout ce qui pouvait lui passer par la tête et c'est à partir de ce moment-là... qu'il a pris... qu'il s'est dit "si elle est capable d'accepter tout ce dont j'ai envie, je ne vois pas pourquoi je n'irais pas jusqu'à prendre ses filles" (en parlant de les abuser sexuellement).

La participante de l'entretien 15 a mentionné, pour sa part, avoir fait le choix de remettre le pouvoir de la relation conjugale au conjoint par crainte de se retrouver seule :

Ben je pense qu'il prenait son pied au fait que... eh ben qu'il pouvait faire ce qu'il voulait de moi. [...] Ça c'était... je veux dire j'étais son objet, donc tu fais ce que je veux, tu fais comme je dis et pis voilà quoi, donc je pense que ça, ça le... ça lui plaisait beaucoup, mais... [...] Parce que ben il fallait que... qu'il ait la mainmise sur moi et puis voilà quoi. Mais donc ben moi, à cette époque, ben je n'ai pas été assez forte pour être capable de réagir en... correctement, quoi. Donc je me suis laissée... pis à cette époque je n'étais pas sûre de moi, donc j'étais persuadée que si je me retrouvais toute seule, je ne serais pas capable de m'en sortir, donc voilà quoi. Et pis bon.

Il semblerait que ces femmes ont idéalisé la relation conjugale pour diverses raisons (crainte de se retrouver seule, crainte de perdre le conjoint par exemple). Cette idéalisation relationnelle semble donc avoir facilité les abus sexuels à l'égard de leurs enfants en compagnie du partenaire.

4.3. Thème 3 – « Moi avant la victime » Primauté du bien-être personnel

Dans la majorité des discours des femmes qui ont participé à l'étude (12 femmes sur 16) se retrouvait la présence d'un discours où la femme a fait le choix de privilégier d'une quelconque façon son bien-être personnel. Ce troisième thème se distingue de deux manières (deux sous-thèmes sous-jacents). Le premier sous-thème de cette catégorie fait état d'un choix délibéré de commettre les abus sexuels afin de plaire au partenaire dans le but d'obtenir des bénéfices personnels (sous-thème 1 : choix de plaire au partenaire pour obtenir des bénéfices personnels). Le deuxième sous-thème fait référence à l'idée de privilégier son bien-être personnel avant celui de la victime (sous-thème 2 : mon bien-être personnel avant celui de la victime).

4.3.1. Choix de plaire au partenaire pour obtenir des bénéfices personnels

Deux participantes de l'étude ont mentionné avoir commis les délits sexuels en compagnie de leur partenaire intime afin de lui plaire. Ce thème fait référence à la décision délibérée de la participante afin d'obtenir des bénéfices personnels. Par exemple, la participante 01 a mentionné dans son discours avoir fait le choix que ses enfants soient victimes d'abus sexuels afin qu'elle puisse bénéficier de la présence de son conjoint ainsi que pour avoir des relations sexuelles avec ce dernier :

Simplement le fait qu'il soit là, qu'il reste avec moi, c'est tout ce qui comptait pour moi. Qu'il ne s'en aille pas. [...] Même quand il couchait avec mes filles, parce qu'à un moment donné... Il n'a pas couché avec les deux ensembles, c'est l'une après l'autre. Quand ça s'est fini par l'une, il a pris la seconde, mais euh... même quand il couchait ... on n'avait plus de relations sexuelles, [...] je m'en foutais parce qu'il passait les nuits avec moi dans le même lit. Voilà, c'est tout ce qui me fallait, c'était ça.

L'exemple suggère donc que les besoins de cette participante étaient beaucoup plus importants que les besoins de ses victimes.

4.3.2. Mon bien-être personnel avant celui de la victime

Les participantes qui ont présenté ce type de discours (11 femmes sur 16) avaient tendance à mettre à l'avant-plan les sévices qu'elles subissaient de la part du conjoint pour

expliquer leur participation dans les délits sexuels. Ces femmes ont exprimé n'avoir eu d'autres choix considérant qu'elles étaient manipulées et violentées. Elles expliquaient ainsi avoir privilégié le silence par rapport aux abus sexuels sans quoi elles auraient été encore victimes. Par exemple, la participante de l'entretien 08 mentionnait que, lorsqu'elle s'opposait aux demandes sexuelles de son conjoint (en co-délinquance à l'égard de sa fille), les abus sexuels envers elle et sa fille étaient multipliés en terme de gravité : « Moi, quand je lui disais non, c'était pire que ça, que pour ma fille, parce que c'est pour vous dire... j'espère que ce n'est pas... que personne [ne] m'entend, il prenait des objets... [...] À la place de son membre pour faire l'amour et pas des objets qu'on achète en magasin [...] Moi je dirais qu'il était obsédé. » La participante de l'entretien 10 a révélé que son conjoint la menaçait de la tuer si elle ne s'acquittait pas de ses demandes sexuelles. Selon son discours, c'est de cette façon qu'il arrivait à la forcer à commettre les abus sexuels à l'égard de son fils :

Ben il était près de moi et il me disait "Si toi tu ne fais pas ci et ça, je te tue devant eux" mais... lui quand il parlait de tuer, il disait "j'te coupe devant eux je m'en fous, je jette ton corps par la fenêtre" et tout ça. Vous vous rendez compte quand il dit ça devant ses enfants? Vous auriez pensé quoi s'il disait "votre mère je vais la tuer, je vais la couper en petits morceaux".

Une autre participante de l'étude (entretien 11) a évoqué comment les abus se sont déroulés :

Ben c'est parce que voilà, il avait... il me donne un grand coup de poing, il a dit "de toute façon, je vais coucher avec ma fille". Non, c'est parce que monsieur, il voulait toujours me prendre de force, ben non ça je n'aimais pas ça moi alors, j'y disais : "Non, ce n'est pas la peine de me faire plus mal qu'autre chose!" Alors il dit : "De toute façon, je couche avec ma fille et tout ça!" Alors c'était... c'était une vie d'enfer avec lui hein, je ne voulais pas faire l'amour avec lui, lui allez hop, il m'a frappée, ben non, comme j'y ai dit : "Je ne suis pas une bête hein!" Alors... alors mais non ça, c'est venu comme ça, c'était incroyable ça, moi je ne voulais pas, c'est tout. J'en avais marre de subir les... les violences des gens et pis tout ça, alors j'ai dit : "C'est bon!" (En faisant référence au fait d'avoir accepté que le conjoint ait des relations sexuelles avec leur fille).

Il est alors possible de constater que, pour éviter la répétition des abus physiques à son égard, cette participante a fait le choix délibéré d'accepter que son conjoint abuse sexuellement leur fille. Dans le même ordre d'idées, la participante de l'entretien 15 a préféré choisir que son

conjoint abuse sexuellement leurs enfants plutôt qu'elle-même subisse des violences sexuelles de la part des amis du conjoint :

Il était prêt à... il était prêt à me prêter à ses copains et tout quoi, c'est donc vous voyez. Il a joué aussi là-dessus parce que... il savait que ça c'était une chose que pour moi c'était... c'était très dur et donc là il jouait là-dessus. "Oui, si tu ne veux pas que ça arrive, ben tu me laisses faire à la maison, quoi! (en parlant d'abuser sexuellement des enfants)" Donc...

À titre informatif, le Tableau 2 présente les différents thèmes et sous-thèmes retrouvés dans le discours de chaque participante.

Tableau 2 : Pensées des femmes qui commettent des agressions sexuelles sur leurs enfants en compagnie de leur partenaire

Participant	Tableau 2 : Pensées des femmes qui commettent des agressions sexuelles sur leurs enfants en compagnie de leur partenaire							
	<u>Thème 1 : Blâme externe</u>					<u>Thème 2 : Pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse</u>	<u>Thème 3 : « Moi avant la victime » Primauté du bien-être personnel</u>	
	<i>Blâme sur la victime</i>	<i>Blâme sur le partenaire intime</i>	<i>Blâme sur les états de consommation</i>	<i>Blâme sur ses vulnérabilités personnelles</i>	<i>Blâme en raison de la présence d'un climat de peur, d'emprise et de violence</i>	---	<i>Choix de partenaire pour obtenir des bénéfices personnels</i>	<i>Mon bien-être personnel avant celui de la victime</i>
E01	X	X				X	X	
E02		X	X	X	X	X		X
E03		X		X	X			X
E04		X	X		X	X	X	X
E05	X	X	X	X	X	X		
E06	X							
E07			X		X	X		X
E08	X				X	X		X
E09		X			X	X		
E10			X		X	X		X
E11	X	X	X		X	X		X
E12	X	X		X	X			X
E13		X	X		X	X		X
E14	X					X		
E15		X		X		X		X
E16	X	X	X		X	X		X

CHAPITRE 5 :
DISCUSSION

Chapitre 5 – Discussion

Le présent mémoire s'intéressait aux pensées des femmes qui commettent des délits sexuels sur des enfants en compagnie d'un partenaire. L'objectif de la recherche était de faire ressortir les thèmes exprimés par des femmes qui agressent sexuellement leurs enfants en compagnie de leur conjoint lorsqu'elles parlaient de leurs délits afin de mieux comprendre comment ces schèmes de pensées ont contribué aux passages à l'acte. Un rappel que seuls Beech et ses collaborateurs (2009) et Gannon et ses collaborateurs (2012) avaient, au moment de l'étude présente, examiné les schémas cognitifs des femmes auteures de délits sexuels. De plus, ces auteurs n'avaient pas spécifiquement investigué les cognitions des femmes qui ont agressé en compagnie de leurs conjoints. Les entrevues de 16 femmes judiciairisées et incarcérées en France pour des délits d'ordre sexuel à l'égard de leurs enfants et en compagnie d'un partenaire (co-délinquant) ont été analysées. Trois thèmes principaux, avec plusieurs sous-thèmes, ont émergé du discours des participantes. Ces thèmes sont : 1. Blâme externe; 2. Pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse et; 3. « Moi avant la victime » Primauté du bien-être personnel.

Blâme externe

Le premier thème que l'on retrouve dans le discours des femmes de l'échantillon est le blâme externe. La totalité des femmes de notre échantillon expliquent leur participation aux délits sexuels sur des circonstances/causes externes. Ce premier thème se scinde en cinq sous-thèmes.

Les trois premiers sous-thèmes portent sur le blâme externe sur les victimes, sur le partenaire ainsi que sur les états de consommation. Ces trois sous-thèmes ont également été trouvés par Gannon et ses collaborateurs (2012). Tel que rapporté dans le chapitre 1, les auteurs expliquaient les pensées de leurs participantes par la vision que leurs actions seraient incontrôlables en raison de la victime, du partenaire ou de leur consommation de substances, communément appelés dans leur recherche « Uncontrollability ». À notre avis, cette interprétation ne s'applique pas aux femmes de notre échantillon. Aucune femme n'a justifié sa participation aux délits par des actions dites incontrôlables ou inévitables ni employé un terme similaire. Elles ont plutôt rapporté, par exemple, que leurs victimes consentaient aux abus, que le partenaire avait un pouvoir sur elles et qu'elles ont été droguées sans leur consentement. Ces

différences dans l'interprétation de ce type de blâme externe pourraient être dues au fait que l'étude de Gannon et al. (2012) a été présentée en anglais tandis que l'étude actuelle, auprès de femmes françaises. L'usage de langues divergentes pourrait expliquer ces différences. Plus précisément, les expressions utilisées entre deux langues et deux cultures différentes pourraient être la cause de ces divergences. Des recherches futures devraient s'intéresser aux raisonnements derrière cette manière de pensées auprès de divers échantillons et diverses cultures pour mieux définir ce type de blâme externe.

Dans un autre ordre d'idées, Gannon et ses collaborateurs (2012) émettaient l'hypothèse que plusieurs causes pourraient expliquer la présence de ces perceptions erronées chez cette population. Parmi leur hypothèse figurait une explication qui portait sur le rejet de la responsabilité de ces femmes afin de justifier et d'excuser leurs actions sexuelles. À la lumière de la présentation de nos résultats, il demeure difficile d'adhérer à cette hypothèse puisque la totalité de notre échantillon a reconnu sa culpabilité et l'inadéquation de ses actions malgré que les participantes aient justifié leurs crimes sur des causes externes. Il est probable que nos participantes tentaient simplement de se déculpabiliser face à leurs actions. Par contre, certaines d'entre elles auraient réellement pu sentir une pression du conjoint. Par exemple, Gannon et al. (2008) et Desfachelles (2014) ont établi que certaines femmes agressent à cause d'une coercition réelle de la part du conjoint. Tout compte fait, une combinaison d'hypothèses pourrait expliquer l'émergence de ces sous-thèmes dans le discours des participantes. Certaines auraient pu présenter un discours de blâme externe puisqu'il s'agissait de leur réalité alors que d'autres tentaient potentiellement de se déculpabiliser face à leurs actions. Des études futures seront nécessaires afin de mieux comprendre l'émergence de ces sous-thèmes.

Le quatrième sous-thème répertorié dans la présente étude, « Blâme sur ses vulnérabilités personnelles », diffère des explications mises de l'avant par Beech et ses collaborateurs (2009). Comme il est souligné dans le premier chapitre, les auteurs ont expliqué leur théorie implicite « Uncontrollability » par le fait que leurs participantes entretenaient la croyance qu'elles ne pensaient pas correctement (« they were not thinking straight », Beech et al., 2009, p. 206) et que cela les plaçait dans une position de vulnérabilité. En contraste, les femmes de notre étude n'ont pas rapporté, dans aucun cas, avoir eu une inhabilité de raisonner correctement (« not

thinking straight »). Elles ont plutôt indiqué que c'était leurs faiblesses personnelles et le fait qu'elles étaient influençables qui ont eu un impact important et négatif sur leur décision de participer aux abus sexuels.

De manière non surprenante, les cinq femmes qui ont blâmé leur participation sur leurs vulnérabilités personnelles ont également blâmé le partenaire pour leur implication dans les délits sexuels. Nos résultats rejoignent ceux trouvés par plusieurs chercheurs en ce qui a trait aux vulnérabilités chez cette population. Par exemple, Gannon et al. (2008) et DeCou et al. (2015) ont démontré que les femmes qui agressent sexuellement des enfants (avec ou sans partenaire) présenteraient généralement plus de vulnérabilités telles, par exemple, des victimisations multiples, des problèmes de santé mentale, des problèmes interpersonnels, des facteurs de stress continus et des expériences développementales négatives. Comme ces auteurs le spécifient, l'ensemble de ces vulnérabilités tendrait à influencer le parcours de vie de ces femmes. Plus particulièrement, ces expériences aversives pourraient jouer un rôle dans l'aggravation des vulnérabilités existantes ou dans la création de nouvelles vulnérabilités, lesquelles peuvent potentiellement exposer davantage les femmes aux risques de délits sexuels (Gannon et al., 2008).

Le cinquième sous-thème retrouvé dans les résultats de notre étude est le blâme sur le climat de peur, d'emprise et de violence. Beech et ses collaborateurs (2009) ont aussi trouvé des évidences de climat de peur dans le discours de leurs participantes. Ils ont proposé deux schémas de Young et al. (2003), « Subjugation » et « Self-sacrifice » pour expliquer le lien entre ces pensées et les délits sexuels. Le schéma « Subjugation » signifierait que les femmes se soumettraient au contrôle de l'autre puisqu'elles se sentiraient contraintes. Cette soumission, qui pourrait être dû à une absence de prise de contrôle par la femme, leur permettrait d'éviter la colère, les représailles et l'abandon du conjoint. Le « Self-sacrifice » signifierait que ces femmes satisferaient volontairement les besoins d'autrui au détriment de leurs satisfactions personnelles. Or, les auteurs ont relevé la difficulté de porter un jugement définitif sur ces schémas puisque ces éléments ont été retrouvés chez seulement une femme de leur échantillon.

Le blâme externe sur le climat de peur, d'emprise et de violence trouvé dans notre étude comporte ainsi quelques similarités avec les explications fournies par Beech et ses collaborateurs (2009). Nos participantes disaient craindre leur partenaire et les représailles de celui-ci, et que la crainte d'être violentée était si forte qu'elles préféraient répondre aux besoins de leur conjoint, au même titre que les schémas « Subjugation » et « Self-sacrifice ». Plusieurs d'entre elles ont cependant abordé l'emprise que leur conjoint avait sur elles pour expliquer leurs passages à l'acte. Ceci est contraire aux études de Beech et al. (2009) et de Gannon et al. (2012) qui n'ont pas dénoté cet élément. Nos participantes ont aussi nommé, au même titre que les résultats présentés par Beech et al. (2009) qu'elles craignaient spécifiquement leur conjoint et non les hommes en général. De façon complémentaire, sur les 12 femmes qui ont présenté ce discours dans notre échantillon, neuf d'entre elles ont indiqué que leur participation aux délits était due au partenaire intime. Ceci pourrait potentiellement expliquer que la peur, l'emprise et la violence qu'elles subissaient par le conjoint faisaient partie de leur réalité, raisons pour lesquelles elles auraient décidé de participer aux abus.

Pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse

Le deuxième thème retrouvé dans le discours de nos participantes est le pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse. Le thème se rapporte à l'idée que les participantes ont donné du pouvoir à leur conjoint pour diverses raisons, par exemple à la suite d'une idéalisation de la relation amoureuse, par peur de perdre le conjoint ou de se retrouver seule. Il est également possible que ces femmes croyaient simplement que les hommes ont tous les droits et donc elles devaient se soumettre à leurs désirs. Gannon et ses collaborateurs (2012) ont proposé la théorie implicite sexo-spécifique « Entitlement of males », modifiée de la théorie implicite « Entitlement » retrouvée chez les hommes auteurs de délits sexuels (Ward et Keenan, 1999). Cette théorie, telle qu'expliquée dans le chapitre 1, reflète la croyance que la femme délictuelle considère que les hommes disposent de tous les droits, dont celui de la forcer à agresser sexuellement.

Nos résultats suggèrent, au même titre que Harrati et Vavassori (2015) et Sarajian (1996), que les femmes ne craignaient pas nécessairement leur partenaire en début de relation, mais qu'elles ont consciemment choisi de lui attribuer un pouvoir particulier en raison, justement, de cette idéalisation de la relation amoureuse, par peur de perdre le conjoint ou de se retrouver

seule. Ainsi, les femmes qui commettent des agressions sexuelles sur des enfants en compagnie d'un partenaire ne seraient pas nécessairement contraintes tel qu'avancé dans la littérature. Les femmes de notre échantillon tendaient plutôt à idéaliser leur partenaire ainsi que la relation amoureuse dans le but d'éviter l'isolement (crainte de se retrouver seule ou de perdre le partenaire par exemple). Elles disaient être à la recherche d'amour et de protection. Par conséquent, et comme trouvé par d'autres chercheurs (Allenby et al., 2012; Gannon et al., 2008; Harrati et Vavassori, 2015; Saradjian, 1996), elles tendraient à cumuler les relations amoureuses abusives et dysfonctionnelles parce qu'elles se sentent incapables d'être seules.

Comme le soulignait Saradjian (1996), les femmes qui commettent des agressions sexuelles en co-délinquance auraient tendance à considérer leur conjoint comme une figure protectrice et sécurisante. Musken et ses collaborateurs (2011) ont démontré dans leur étude que les co-délinquantes avaient plus tendance à être dépendantes affectives que les délinquantes solitaires. Mathews et al. (1998) relient notamment cette dépendance à la peur du rejet chez ces femmes. Ces éléments pourraient donc expliquer pour quelles raisons certaines de nos participantes ont choisi de donner du pouvoir à leur conjoint dans la relation amoureuse et pourquoi elles ont accepté d'abuser sexuellement leurs enfants.

« Moi avant la victime » Primauté du bien-être personnel

Le troisième thème retrouvé dans les résultats est « Moi avant la victime » Primauté du bien-être personnel. Ce thème se divise en deux sous-thèmes.

Le premier sous-thème se rapporte au discours des participantes qui ont choisi d'agresser afin de plaire à leur partenaire et obtenir des bénéfices personnels comme, par exemple, avoir des relations sexuelles avec leur conjoint. Nos résultats concordent avec ceux de DeCou et ses collaborateurs (2015) qui ont trouvé que certaines femmes de leur échantillon avaient participé aux agressions afin de plaire à leur conjoint. Ces auteurs ont aussi identifié que ces femmes avaient agi sous l'instance du conjoint. Par contre, contrairement à nos résultats, les auteurs n'ont pas noté la présence de bénéfices personnels pour expliquer l'implication de ces femmes dans les délits. Ainsi, nos résultats sont émergents puisqu'aucun chercheur n'a répertorié l'ensemble de ces éléments dans le discours de leurs participantes : le choix d'abuser sexuellement afin de plaire

et d'obtenir des bénéfices personnels est unique à deux femmes dans notre échantillon qui ont révélé avoir agressé sexuellement pour obtenir quelque chose en retour.

Afin de mieux comprendre pourquoi ces femmes ont agi de la sorte et tel que proposé par Gannon et ses collaborateurs (2012), il est possible que ces femmes ajustent leurs pensées et leurs perceptions inconsciemment pour obtenir ce qu'elles désirent. Cette façon de penser pourrait ensuite diminuer la dissonance associée aux gestes sexuels. D'autres recherches sont nécessaires pour mieux comprendre cet élément

Le deuxième sous-thème porte sur le choix du bien-être personnel avant celui de la victime. Ce sous-thème semble s'opposer catégoriquement au schéma « Self-sacrifice » suggéré dans l'étude de Beech et al. (2009). Cette idée se rapportait à la notion que les femmes feraient des sacrifices personnels pour répondre aux besoins d'autrui, alors que dans notre étude, les résultats démontrent que ces femmes (n=11) préféreraient sacrifier spécifiquement leurs enfants plutôt qu'elles-mêmes. Ce thème n'a pas été répertorié par Beech et al. (2009) ou Gannon et al. (2012). Par contre, Saradjian (1996) a trouvé que certaines femmes considèreraient leur relation conjugale comme plus importante que le bien-être de leurs enfants. Ici aussi, des recherches futures sont nécessaires pour élucider cet élément.

[Les femmes qui agressent sexuellement, un groupe uniforme?](#)

À travers les années, les recherches sur l'agression sexuelle ont majoritairement porté sur les hommes. Ceci n'est pas surprenant, car les femmes constituent une petite proportion des auteurs de délits sexuels (Cortoni et al., 2017). Les différents chercheurs se sont attardés aux questions entourant les particularités personnelles et délictuelles pour mieux comprendre le phénomène des agressions sexuelles commises par des hommes. Parmi les faits établis au fil des recherches empiriques et scientifiques se trouve le constat que les hommes auteurs d'agressions sexuelles ne forment pas un groupe homogène. Les recherches démontrent qu'il existe différents types d'agresseurs selon le type de victimes (adultes ou enfants), le type de crimes (avec contact ou en ligne) et leurs motivations (par exemple, la colère ou les préférences sexuelles déviantes) (Cortoni et Pham, 2017). Les études qui portent sur ces différences sont claires et les chercheurs ne remettent plus en question les groupes et sous-groupes existant au sein de cette population.

Il en est de même pour les groupes de femmes violentes et leurs processus de passage à l'acte (Robitaille, 2011; St-Hilaire, 2012). Cependant, qu'en est-il pour les femmes qui commettent des délits d'ordre sexuel?

Le peu de recherches qui portent sur les cognitions des femmes qui commettent des délits sexuels sont basées sur des échantillons hétérogènes (Beech et al., 2009; Gannon et al., 2012) alors que les recherches démontrent des différences parmi les sous-groupes de cette population (Cortoni, 2018; Mathews et al., 1989; Saradjian, 1996). Cortoni (2018) spécifie que, jusqu'à ce jour, les recherches indiquent la présence de trois sous-groupes distincts de femmes qui abusent sexuellement : les femmes qui agressent sexuellement des enfants, celles qui agressent des adolescents et celles qui agressent des adultes. Parmi tous ces groupes se trouvent des femmes qui commettent leurs délits en co-délinquance tandis que d'autres les commettent seules. Les femmes qui agressent seules démontrent des caractéristiques différentes de celles qui agressent en co-délinquance. Ainsi, comme les recherches démontrent que les femmes qui agressent sexuellement ne forment pas un groupe uniforme, les études futures devraient investiguer ces sous-groupes séparément afin de mieux comprendre les similarités et différences de ces femmes.

Dans notre étude, il a été démontré que les femmes qui agressent sexuellement des enfants en compagnie d'un partenaire présentent des pensées différentes de celles présentées dans les études de Beech et ses collaborateurs (2009) et de Gannon et ses collaborateurs (2012). Les différences trouvées pourraient être dues au fait que ces études n'avaient pas un groupe homogène de participantes. L'étude de Beech et al. (2009) portait sur un échantillon de 15 femmes qui ont commis des délits d'ordre sexuel (des agressions sexuelles, des actions indécentes, de la production de photos à caractère sexuel par exemple) sur des enfants de moins de 16 ans. L'étude de Gannon et al. (2012) portait sur un échantillon de 16 femmes qui ont agressé sexuellement des enfants. L'âge des victimes variait de trois à 16 ans. Parmi les participantes, neuf d'entre elles ont agressé sexuellement leurs enfants en compagnie d'un co-délinquant. Du reste, sept participantes ont agressé sexuellement des enfants qui étaient en quelque sorte connus des participantes (aucun lien de parentalité). Parmi leur échantillon, quatre femmes ont agressé sexuellement des adolescents de sexe masculin, qui n'était pas leur propre enfant (prédominance), de façon solitaire. Ainsi, les échantillons des chercheurs portent sur des groupes

hétérogènes, ce qui pourrait expliquer les différences trouvées dans nos résultats. À l'inverse, notre échantillon portait sur un groupe homogène de femmes. De cette façon, il devient difficile d'établir si les différences existantes entre nos résultats et les études antérieures s'expliquent par le fait que ces études incluaient divers sous-groupes ou si elles sont propres aux femmes qui commettent des délits sexuels envers leurs enfants en compagnie d'un partenaire intime. Comme le spécifie Mathews et ses collaborateurs (1989) et Saradjian (1996), les femmes qui agressent sexuellement présentent des caractéristiques et motivations différentes selon le type de délits qu'elles commettent (agressions envers des enfants, envers des adultes, envers des adolescents, de façon solitaire ou en co-délinquance par exemple). Il est donc logique qu'elles présenteraient également des cognitions différentes selon leur type de délits.

Ainsi, malgré les différences trouvées dans la littérature au sein des différents sous-groupes de femmes qui commettent des agressions sexuelles, les chercheurs continuent de s'intéresser à des groupes (échantillonnage) de femmes hétérogènes. Cependant, les différences existantes sont assez éloquents en ce qui a trait à ces sous-groupes de femmes auteures de délits sexuels. Il est donc important que les recherches futures s'intéressent aux pensées des femmes auteures de délits sexuels sous forme de groupes homogènes et non hétérogènes afin de mieux comprendre le phénomène.

Limites

Plusieurs limites ont été identifiées dans la recherche actuelle. La première limite porte sur la taille de l'échantillon. Uniquement 16 entrevues ont pu être analysées. Ce faible nombre de participantes ne permet donc pas d'atteindre les critères de saturation des données en recherche qualitative. Typiquement, les recherches qualitatives devraient généralement comporter entre 20 et 30 participants pour atteindre la saturation (Marshall et al., 2013). Le principal enjeu pour ce type de population est la difficulté à obtenir de grands échantillons. Une solution serait de combiner des échantillons du même type de femmes auteures de délits sexuels venant de diverses juridictions, par exemple du Québec, de la Suisse et de la France.

Le manque d'hétérogénéité des sources de données figure également à titre de limite. Cette hétérogénéité permet d'atteindre l'objectivité et la triangulation. La triangulation fait

référence à l'analyse et la comparaison de plusieurs sources de données qui peuvent être confirmées par d'autres données obtenues de manière indépendante (Dumez, 2011). Par exemple, il pourrait s'agir de la triangulation entre les entretiens (verbatim) et les observations faites par l'évaluateur. Cette méthode permet d'améliorer la qualité de la recherche. Le manque de diversité dans nos sources de données (uniquement l'analyse secondaire des données) a engendré des difficultés de triangulation. Pour contrer ces obstacles, les recherches futures pourront orienter leur collecte de données sur des données primaires (ne pas privilégier l'utilisation secondaire de données par exemple) et en collectant des données spécifiquement à ce sous-groupe de femmes issues de diverses juridictions.

Parallèlement, une autre limite se trouve dans la restriction de l'échantillon à des femmes françaises. Notre étude n'a pas permis de diversifier les données parmi des cultures et des langues différentes de sorte que nos résultats pourraient être spécifiques à notre échantillon et plus difficilement généralisables auprès de cultures différentes. Ainsi, pour contrer cette limite dans les recherches futures, il serait recommandé de diversifier la collecte de données auprès de différentes cultures afin d'examiner s'il existe des différences et des ressemblances entre les différents sous-groupes de femmes auteures de délits sexuels en co-délinquance. Par exemple, des recherches comparatives auprès de divers groupes (anglophones, italiennes, par exemple) permettraient de déterminer si les cognitions qui soutiennent leurs délits sont universelles.

L'utilisation secondaire de données est aussi un biais méthodologique important. Les données initialement collectées n'avaient pas été spécifiquement collectées dans le but de la recherche actuelle. La littérature scientifique discute des avantages et des limites de cette approche méthodologique (Dionne et Fleuret, 2016; Gorard, 2002; Kluwin et Morris, 2006; Pienta et al., 2011). Les avantages incluent une économie au niveau financier, une accessibilité à des données rares et une diminution du temps afin d'accéder à ces données. L'utilisation secondaire de données comporte aussi des limites. Dionne et Fleuret (2016) spécifient que l'utilisation secondaire des données ne permettait pas d'évaluer la façon dont les données ont été collectées. De cette façon, elle ne permet pas au chercheur d'établir la validité des inférences potentielles lors de la collecte de données initiale. Une autre limite liée à l'utilisation secondaire de données se trouve dans le contenu des entrevues. Cette méthode altère la qualité et la pertinence des

données recueillies. Dionne et Fleuret (2016) spécifient que les données peuvent être semblables bien que non rigoureusement identiques. Dans notre cas, comme les données initiales ont été produites afin de répondre à l'objectif spécifique de comprendre ce qu'il se passe au sein du couple délictuel et non de comprendre spécifiquement le délit, il en résulte un manque de précision sur la façon dont les femmes de l'échantillon expliquent leur implication dans les délits sexuels. Idéalement, il aurait été préférable que les données sur ce sujet soient collectées directement auprès de ces femmes. De cette façon, le contenu des entrevues aurait spécifiquement porté sur les pensées des femmes au sujet de leurs délits sexuels. Il est évident que pour contrer cette limite, il serait pertinent pour les recherches futures que les chercheurs produisent leurs propres données.

Cette étude s'inscrit dans la continuité des recherches portant sur comment les femmes auteures de délits sexuels parlent de leur implication dans les crimes. Notre recherche a permis un éclairage plus spécifique des pensées des femmes auteures de délits sexuels à l'égard de leurs enfants et en compagnie d'un partenaire intime. Malgré les limites présentées, notre étude comporte également des forces, dont le choix d'un échantillon homogène. Cette méthode a spécifiquement permis de mieux comprendre et d'approfondir les connaissances sur les pensées des femmes auteures de délits sexuels envers leurs enfants en compagnie d'un partenaire, lesquelles seraient uniques à ce sous-groupe.

CHAPITRE 6 :
CONCLUSION

Chapitre 6 – Conclusion

Cette recherche avait pour objectif de mieux comprendre les pensées des femmes auteures de délits sexuels envers leurs enfants et en compagnie d'un partenaire intime pour faire ressortir les schémas de pensées qui auraient pu contribuer à leurs passages à l'acte. Cette recherche était importante pour faire avancer les connaissances sur cette population puisqu'il n'en existe que très peu. Le sujet de recherche était d'autant plus pertinent puisque, comme le soulevait Robitaille (2011) dans sa recherche, les cognitions sont centrales dans le développement des connaissances et sur la compréhension du délinquant en général. En parallèle, Bonta et Andrews (2017) ont également parlé du modèle Big Four. Ce modèle se base sur les besoins criminogènes des individus. Selon eux, ces besoins seraient très similaires entre les hommes et les femmes. Parmi les différents besoins identifiés dans le modèle figurent les cognitions qui soutiennent le comportement criminel. Ce besoin criminogène démontre d'autant plus l'importance de notre recherche sur les cognitions des femmes qui agressent sexuellement leurs enfants en compagnie d'un partenaire (en co-délinquance) afin de mieux comprendre le phénomène et mieux cibler les besoins d'intervention futurs.

Les résultats présentés dans l'étude constituent une contribution aux connaissances sur les pensées chez les femmes qui agressent sexuellement leurs enfants en compagnie d'un partenaire. L'étude a permis d'établir que les femmes de l'échantillon tendent à adopter un discours qui justifie leurs passages à l'acte sur des facteurs externes (blâme externe), que ce soit sur leurs victimes, sur le partenaire (co-délinquant), sur leur état de consommation et/ou sur leurs vulnérabilités personnelles. Également, dans le discours des participantes, apparaît le blâme externe sur le climat de peur, d'emprise et de violence qu'elles subissent dans la relation. Nos résultats ont démontré qu'il existait plusieurs nuances et que ces femmes ne sont pas toutes contraintes par leur conjoint. Ce thème aide à contrer le mythe classique noté par Cortoni (2018) voulant que celles-ci abusent leurs enfants en raison de la contrainte de leur conjoint.

En parallèle, l'étude a également révélé que nos participantes avaient tendance à expliquer leur implication dans les délits sexuels par le pouvoir du conjoint dans la relation amoureuse. Nos résultats ont démontré que le pouvoir était souvent attribué au conjoint par la femme elle-même en réponse à une idéalisation de la relation amoureuse, par peur de perdre la

relation, le conjoint ou de se retrouver seul. En continuité, les femmes de notre échantillon avaient aussi tendance à se choisir avant leurs victimes et à privilégier leur bien-être personnel avant celui de leurs enfants (thème 3). Nos résultats soutiennent donc l'idée que les pensées des femmes qui agressent sexuellement leurs enfants en compagnie d'un partenaire sont spécifiques à ce sous-groupe de femmes auteures de délits sexuels.

Par ailleurs, notre étude constitue un apport important en lien avec l'échantillonnage. Plus précisément, il est établi que les femmes qui agressent sexuellement ne constituent pas un groupe homogène. Ainsi, les femmes auteures de délits sexuels devraient être catégorisées selon plusieurs facteurs. Parmi ces facteurs, qui devraient être pris en compte pour créer les échantillons futurs, figurent l'âge des victimes (des enfants, des adolescents ou des adultes) et la commission d'actes de façon solitaire ou en co-délinquance. À ce jour, les recherches indiquent que chacun des sous-groupes de femmes présente des caractéristiques, des motivations et des cognitions divergentes. Ces différences démontrent la pertinence de conduire des recherches futures en fonction de ces sous-groupes. De cette manière, il serait possible de mieux comparer les différents sous-groupes existants au sein de cette population et de mieux saisir leurs pensées face à la commission de délits sexuels.

En somme, il est important de retenir que les femmes qui commettent des délits sexuels présentent des caractéristiques et des pensées sexo-spécifiques. De plus, elles présentent des caractéristiques différentes basées sur le type de victimes et de délit (seule ou avec un ou des partenaires). De cette façon, les recherches futures devront porter attention à ces sous-groupes pour mieux saisir le phénomène des agressions sexuelles commises par les femmes. Ces approches sont nécessaires pour mieux comprendre les facteurs liés au passage à l'acte et, par conséquent, pour développer des stratégies de prévention ciblées pour ce groupe. Les victimes de ces femmes, souvent ignorées dans la littérature scientifique (Cortoni, 2018), le méritent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Références bibliographiques

- Abel, G. G., Gore, D. K., Holland, C. L., Camps, N., Becker, J. V. et Rathner, J. (1989). The measurement of the cognitive distortions of child molesters. *Annals of sex research*, 2(2), 135-152. <https://doi.org/10.1007/BF00851319>
- Allenby, K., Taylor, K., Cossette, M. et Fortin, D. (2012). Profil des femmes qui commettent des agressions sexuelles. Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Angers, M. (2005). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (4e éd.). Les éditions CEC.
- Baribeau, C. et Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23-45. <https://doi.org/10.7202/1016748ar>
- Beech, A. R., Parrett, N., Ward, T. et Fisher, D. (2009). Assessing female sexual offenders' motivations and cognitions: An exploratory study. *Psychology, Crime & Law*, 15(2-3), 201-216. <https://doi.org/10.1080/10683160802190921>
- Bennett, S., Farrington, D. P. et Huesmann, L. R. (2005). Explaining gender differences in crime and violence: The importance of social cognitive skills. *Aggression and violent behavior*, 10(3), 263-288. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2004.07.001>
- Bonta, J. et Andrews, D.A. (2016). *The Psychology of Criminal Conduct* (6e ed.). Routledge.
- Blanchette, K. et Brown, S. L. (2006). *The assessment and treatment of women offenders: An integrative perspective*. John Wiley & Sons Ltd. <https://doi.org/10.1002/9780470713013>
- Holtfreter, K., Pusch, N. et Golladay, K.A. (2022). Theories of female offending. Dans Brown, S.L. et Gelsthorpe, L (dir.), *The Wiley Handbook on what works with girls and women in conflict with the law: A critical review of theory, practice, and policy*. Wiley Blackwell.
- Budd, K. M., Bierie, D. M. et Williams, K. (2017). Deconstructing incidents of female perpetrated sex crimes: Comparing female sexual offender groupings. *Sexual Abuse*, 29(3), 267-290. <https://doi.org/10.1177/1079063215594376>
- Colson, M. H., Boyer, L., Baumstarck, K. et Loundou, A. D. (2013). Female sex offenders: A challenge to certain paradigmes. Meta-analysis. *Sexologies*, 22(4), e109-e117. <https://doi.org/10.1016/j.sexol.2013.05.002>
- Correctional Service Canada. (2009). *The changing federal offender population: Highlights 2009*. Correctional Service Canada. <http://www.csc-scc.gc.ca/research/sr-2009-eng.shtml>
- Cortoni, F. (2018). *Women who sexually abuse: Assessment, treatment & management* (First edition). Safer Society Press.

- Cortoni, F., Babchishin, K. M. et Rat, C. (2017). The proportion of sexual offenders who are female is higher than thought: A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 44(2), 145-162. <https://doi.org/10.1177/0093854816658923>
- Cortoni, F. et Desfachelles, M. (2017). Les femmes auteures d'agressions sexuelles. Dans F. Cortoni et T.H. Pham (dir.), *Traité de l'agression sexuelle : Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels* (p.233-250). Mardaga.
- Pham, T. H. et Cortoni, F. (2017). *Traité de l'agression sexuelle : Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels*. Mardaga.
- Davin, P. A., Hislop, J. et Dunbar, T. (1999). *Female sexual abusers: Three views*. Safer Society Press.
- DeCou, C. R., Cole, T. T., Rowland, S. E., Kaplan, S. P. et Lynch, S. M. (2015). An ecological process model of female sex offending: The role of victimization, psychological distress, and life stressors. *Sexual abuse*, 27(3), 302-323. <https://doi.org/10.1177/1079063214556359>
- Derkzen, D., Booth, L., Taylor, K. et McConnell, A. (2013). Mental health needs of federal female offenders. *Psychological Services*, 10(1), 24-36. <https://doi.org/10.1037/a0029653>
- Desfachelles, M. (2014). *Les femmes qui agressent sexuellement en compagnie de leur conjoint : trajectoires de vie et passage à l'acte* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <http://hdl.handle.net/1866/11468>
- Desfachelles, M. et Cortoni, F. (2017). Les femmes qui agressent sexuellement en compagnie de leur conjoint: trajectoires de vie. *Criminologie*, 50(2), 33-54. <https://doi.org/10.7202/1041697ar>
- Dionne, E. et Fleuret, C. (2016). L'analyse de données secondaires dans le cadre d'évaluation de programme : regard théorique et expérientiel. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 31(2), 253-261.
- Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative? *Le Libellio d'Aegis*, 7(4-Hiver), 47-58.
- L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu: notions et étapes. Dans J-P. Deslauriers (dir.), *Les méthodes de recherche qualitative* (p.49-65). Presses de l'Université du Québec.
- Elliott, I. A., Eldridge, H. J., Ashfield, S. et Beech, A. R. (2010). Exploring risk: Potential static, dynamic, protective and treatment factors in the clinical histories of female sex offenders. *Journal of Family Violence*, 25(6), 595-602. <https://doi.org/10.1007/s10896-010-9322-8>
- Eisenhart, C. et Johnstone, B. (2012). L'analyse du discours et les études rhétoriques. *Argumentation et analyse du discours*, 9, 1-12. <https://doi.org/10.4000/aad.1415>

- Gannon, T. A., Hoare, J. A., Rose, M. R. et Parrett, N. (2012). A re-examination of female child molesters' implicit theories: Evidence of female specificity? *Psychology, Crime & Law*, 18(2), 209-224. <https://doi.org/10.1080/10683161003752303>
- Gannon, T. A. et Rose, M. R. (2009). Offense-related interpretative bias in female child molesters: A preliminary study. *Sexual Abuse*, 21(2), 194-207. <https://doi.org/10.1177/1079063209332236>
- Gannon, T. A., Rose, M. R. et Ward, T. (2008). A descriptive model of the offense process for female sexual offenders. *Sexual Abuse*, 20(3), 352-374. <https://doi.org/10.1177/1079063208322495>
- Gannon, T. A., Waugh, G., Taylor, K., Blanchette, K., O'Connor, A., Blake, E. et Ó Ciardha, C. (2014). Women who sexually offend display three main offense styles: A reexamination of the descriptive model of female sexual offending. *Sexual Abuse*, 26(3), 207-224. <https://doi.org/10.1177/1079063213486835>
- Gherghel, A. et Saint-Jacques, M. C. (2013). *La théorie du parcours de vie (life course). Une approche interdisciplinaire dans l'étude des familles*. Presses de l'Université Laval.
- Gillespie, S. M., Williams, R., Elliott, I. A., Eldridge, H. J., Ashfield, S. et Beech, A. R. (2015). Characteristics of females who sexually offend: A comparison of solo and co-offenders. *Sexual Abuse*, 27(3), 284-301. <https://doi.org/10.1177/1079063214556>
- Gorard, S. (2002). The role of secondary data in combining methodological approaches. *Educational Review*, 54(3), 231-237. <https://doi.org/10.1080/0013191022000016293>
- Harrati, S. et David, V. (2015). Les femmes auteures de violences sexuelles : étude clinique du parcours de vie et de la dynamique de l'agir sexuel violent. *Bulletin de psychologie*, 4(538), 319-330.
- Hernandez, N. et Grau, B. (2002). Analyse thématique du discours : segmentation, structuration, description et représentation. In *Conférence CIDE'05*.
- Johnston, M. P. (2014). Secondary data analysis: A method of which the time has come. *Qualitative and quantitative methods in libraries*, 3(3), 619-626.
- Kaufman, K. L., Wallace, A. M., Johnson, C. F. et Reeder, M. L. (1995). Comparing female and male perpetrators' modus operandi: Victims' reports of sexual abuse. *Journal of interpersonal violence*, 10(3), 322-333. <https://doi.org/10.1177/088626095010003006>
- Levenson, J. S., Willis, G. M. et Prescott, D. S. (2015). Adverse childhood experiences in the lives of female sex offenders. *Sexual Abuse*, 27(3), 258-283. <https://doi.org/10.1177/1079063214544332>

- Lewis, C. F. et Stanley, C. R. (2000). Women accused of sexual offenses. *Behavioral Sciences & the Law*, 18(1), 73-81. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-0798\(200001/02\)18:1<73::AID-BSL378>3.0.CO;2-%23](https://doi.org/10.1002/(SICI)1099-0798(200001/02)18:1<73::AID-BSL378>3.0.CO;2-%23)
- Mandelblatt, A. W. (2007). *The Stories that Aren't Told: Female Sexual Offenders* (publication n°3334242) [thèse de doctorat, Widener University]. ProQuest Dissertations
- Marshall, B., Cardon, P., Poddar, A. et Fontenot, R. (2013). Does sample size matter in qualitative research?: A review of qualitative interviews in is research. *Journal of computer information systems*, 54(1), 11-22. <https://doi.org/10.1080/08874417.2013.11645667>
- Mathews, R., Matthews, J. K. et Speltz, K. (1989). *Female sexual offenders: An exploratory study*. Orwell, VT: Safer Society Press.
- Ministère de la Sécurité publique. (2022). *Infractions sexuelles en 2020 : criminalité au Québec*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalitequebec>
- Muskens, M., Bogaerts, S., van Casteren, M. et Labrijn, S. (2011). Adult female sexual offending: A comparison between co-offenders and solo offenders in a Dutch sample. *Journal of Sexual Aggression*, 17(1), 46-60. <https://doi.org/10.1080/13552600.2010.544414>
- Nathan, P. et Ward, T. (2001). Females who sexually abuse children: Assessment and treatment issues. *Psychiatry, Psychology and Law*, 8(1), 44-55. <https://doi.org/10.1080/13218710109525003>
- Nathan, P. et Ward, T. (2002). Female sex offenders: Clinical and demographic features. *Journal of Sexual Aggression*, 8(1), 5-21. <https://doi.org/10.1080/13552600208413329>
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5^e éd.). Armand Colin.
- Paquette, S. (2018). *Les cognitions soutenant la cyberdélinquance sexuelle commise envers les enfants : leur nature, leur mesure et leur rôle* [thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. <http://hdl.handle.net/1866/21602>
- Pereda, N., Guilera, G., Forns, M. et Gómez-Benito, J. (2009). The prevalence of child sexual abuse in community and student samples: A meta-analysis. *Clinical psychology review*, 29(4), 328-338. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2009.02.007>
- Peter, T. (2009). Exploring taboos: Comparing male-and female-perpetrated child sexual abuse. *Journal of interpersonal violence*, 24(7), 1111-1128. <https://doi.org/10.1177/0886260508322194>

- Pienta, A. M., O'Rourke, J. M. et Franks, M. M. (2011). Getting started: Working with secondary data. Dans K. H. Trzesniewski, M. B. Donnellan, et R. E. Lucas (dir.), *Secondary data analysis: An introduction for psychologists* (p. 13–25). American Psychological Association.
- Polaschek, D. L., Calvert, S. W. et Gannon, T. A. (2009). Linking violent thinking: Implicit theory-based research with violent offenders. *Journal of interpersonal violence*, 24(1), 75-96. <https://doi.org/10.1177/0886260508315781>
- Robitaille, M-P. (2011). *La pensée des femmes violentes : les théories implicites liées au comportement violent* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <http://hdl.handle.net/1866/6175>
- Robitaille, M.-P. et Cortoni, F. (2014). La pensée des femmes violentes : Les théories implicites liées au comportement violent. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 46(2), 175-184. <https://doi.org/10.1037/a0034220>
- Saradjian, J. et Hanks, H. G. (1996). *Women who sexually abuse children: From research to clinical practice* (11). John Wiley & Son Limited.
- Sharp, B. D. (2006). *Changing criminal thinking: A treatment program*. American Correctional Association.
- Strickland, S. M. (2008). Female sex offenders: Exploring issues of personality, trauma, and cognitive distortions. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(4), 474-489. <https://doi.org/10.1177/0886260507312944>
- Tardif, M., Auclair, N., Jacob, M. et Carpentier, J. (2005). Sexual abuse perpetrated by adult and juvenile females: An ultimate attempt to resolve a conflict associated with maternal identity. *Child Abuse & Neglect*, 29(2), 153-167. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2004.05.006>
- Ten Bensele, T., Gibbs, B. et Burkey, C. R. (2019). Female sex offenders: Is there a difference between solo and co-offenders? *Journal of interpersonal violence*, 34(19), 4061-4084. <https://doi.org/10.1177/0886260516674202>
- Vandiver, D. M. (2006). Female sex offenders: A comparison of solo offenders and co-offenders. *Violence and Victims*, 21(3), 339-354.
- Vandiver, D. M. et Kercher, G. (2004). Offender and victim characteristics of registered female sexual offenders in Texas: A proposed typology of female sexual offenders. *Sexual abuse: A journal of Research and Treatment*, 16(2), 121-137. <https://doi.org/10.1023/B:SEBU.0000023061.77061.17>
- Vandiver, D. M. et Walker, J. T. (2002). Female sex offenders: An overview and analysis of 40 cases. *Criminal Justice Review*, 27(2), 284-300. <https://doi.org/10.1177/073401680202700205>

- Ward, T. (2000). Sexual offenders' cognitive distortions as implicit theories. *Aggression and violent behavior*, 5(5), 491-507. [https://doi.org/10.1016/S1359-1789\(98\)00036-6](https://doi.org/10.1016/S1359-1789(98)00036-6)
- Ward, T., Hudson, S. M., Johnston, L. et Marshall, W. L. (1997). Cognitive distortions in sex offenders: An integrative review. *Clinical psychology review*, 17(5), 479-507. [https://doi.org/10.1016/S0272-7358\(97\)81034-3](https://doi.org/10.1016/S0272-7358(97)81034-3)
- Ward, T. et Keenan, T. (1999). Child molesters' implicit theories. *Journal of interpersonal violence*, 14(8), 821-838. <https://doi.org/10.1177/088626099014008003>
- Ward, T., Keown, K. et Gannon, T. A. (2007). Cognitive distortions as belief, value and action judgements. Dans T. A. Gannon, T. Ward, A. Beech et D. Fisher (dir.), *Aggressive offenders' cognition: Theory, research and practice* (p.53-70). Wiley.
- Williams, K. S. et Bierie, D. M. (2015). An incident-based comparison of female and male sexual offenders. *Sexual Abuse*, 27(3), 235-257. <https://doi.org/10.1177/1079063214544333>
- Williams, R., Gillespie, S. M., Elliott, I. A. et Eldridge, H. J. (2019). Characteristics of female solo and female co-offenders and male solo sexual offenders against children. *Sexual Abuse*, 31(2), 151-172. <https://doi.org/10.1177/1079063217724767>
- Young, J. E., Klosko, J. S. et Weishaar, M. E. (2003). *Schema therapy: A practitioner's guide*. Guilford Press.

ANNEXES

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : La femme au sein du couple co-agresseur sexuel

Chercheur : Marion Desfachelles, étudiante à la maîtrise, Ecole de criminologie, Université de Montréal

Directeur de recherche: Franca Cortoni, professeure agrégée, Ecole de criminologie, Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche.

Ce projet de recherche vise à développer un modèle descriptif du processus délictuel chez la femme au sein du couple co-agresseur sexuel. Plus particulièrement, il cherche à :

- Connaître les trajectoires de vie des femmes qui se retrouvent dans un couple co-agresseur sexuel
- Connaître la relation et les interactions entre la femme et son conjoint co-agresseur
- Connaître le rôle de la femme dans la commission d'actes d'agression sexuelle en couple

2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à accepter de rencontrer l'agent de recherche pour une entrevue d'une durée d'environ une heure et trente minutes. Cette entrevue sera enregistrée par microphone. Cette rencontre se tiendra à l'endroit désigné par la personne-ressource de l'établissement de détention, à un moment de votre choix, le tout convenu avec l'agent de recherche.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et je serais la seule à avoir la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. Seul ce numéro d'identification apparaîtra dans la fiche signalétique et dans l'enregistrement. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé à mon domicile. Les enregistrements audio seront conservés par le chercheur sur son ordinateur personnel, protégé par un mot de passe et dans un dossier lui aussi protégé. Seul le chercheur aura accès à ces données. Aucune information

permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée ou communiquée. Conformément aux règlements éthiques sur la recherche de l'Université de Montréal, ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

Exceptions à la confidentialité:

Conformément à l'article 434-1 du Code pénal, je serais dans l'obligation de rapporter aux autorités judiciaires ou administratives la connaissance « d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés ».

En vertu de l'article article 434-3 du Codé pénal, si j'ai « connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse », je me verrais dans l'obligation d'en informer les autorités judiciaires ou administratives

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur les femmes qui agressent sexuellement avec leur conjoint. Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître.

Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'agent de recherche. S'il y a lieu, je pourrai vous référer à une personne-ressource.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Utilisation future des données

Il est possible que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature. Veuillez noter qu'une telle utilisation est

toujours conditionnelle à l'approbation de la recherche par un comité d'éthique de l'Université de Montréal et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche et à ce que l'entrevue soit enregistrée. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Enregistrement audio :

J'autorise le chercheur à enregistrer mon entrevue.

Signature du sujet participant: _____ Date: _____

Signature du chercheur : _____ Date: _____

Utilisation des données :

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations

Signature du sujet participant: _____ Date: _____

Signature du chercheur : _____ Date : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur _____ Date : _____

(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

France :

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec, personne ressource de votre établissement pénitentiaire, au numéro de téléphone suivant :

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à la personne ressource au sein de votre établissement pénitentiaire (*Le numéro suivra ultérieurement*) qui m'en informera.

Québec :

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer immédiatement avec l'agent de recherche. Si vous avez des questions additionnelles qui n'ont pas été répondues par l'agent de recherche, vous pouvez communiquer avec Franca Cortoni, chercheur principal, à l'École de criminologie, Université de Montréal, au numéro de téléphone suivant : 001-514 343-6582. (Les appels à frais virés sont acceptés).

Cette recherche a été approuvée par le comité d'éthique de l'Université de Montréal et par le Service Correctionnel Canada. Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone 001 – 514- 343- 2100. **(L'ombudsman accepte les appels à frais virés).**

Annexe 2 : Certificat d'éthique (Certificat CERFAS-2013-14-074-D)

**COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE LA
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CERFAS)
CERTIFICAT D'ÉTHIQUE**

Le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences, selon les procédures en vigueur et en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* de l'Université de Montréal. *Il est à noter que ce certificat d'éthique a été exceptionnellement délivré après le début des activités de recherche comportant un recours à des participants humains.*

TITRE : *La femme au sein du couple co-agresseur sexuel*

REQUÉRANTS : *DESFACHELLES, Marion (code permanent [REDACTED])
étudiante à la maîtrise, École de criminologie*

sous la direction de :

CORTONI, Franca, professeure agrégée, École de criminologie

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche devra être communiqué au CERFAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave devra être immédiatement signalé au CERFAS.

Selon les exigences éthiques en vigueur, **un suivi annuel est minimalement exigé afin de maintenir la validité de ce certificat**, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi peut être consulté sur la page Web du CERFAS.


Martin Arguin, président
CERFAS

Date de délivrance : 2013/06/26
AAAA / MM / JJ

Date d'échéance : 2015 / 07 / 01
AAAA / MM / JJ

Annexe 3 : Certificat d'éthique (Certificat CERSC-2021-015-D)



Comité d'éthique de la recherche – Société et culture (CER-SC)

Montréal, le 17 février 2021

Objet : Approbation éthique

CERSC-2021-015-D – Comment les femmes qui ont commis un délit sexuel sur des enfants en compagnie de leur conjoint parlent de leur délit?

Chercheure étudiante – Laurence Bergeron étudiante à la maîtrise, École de criminologie

Directrice – Franca Cortoni - professeure, École de criminologie

Financement – non financé

Évaluation scientifique – jury départemental

Date de dépôt – 3 février 2021

Bonjour Laurence,

Le Comité d'éthique de la recherche – société et culture (CER-SC) de l'Université de Montréal a évalué les documents que vous avez transmis lors de votre demande. La participation au projet de recherche, selon toute vraisemblance, ne comportant qu'un risque minimal, il a été déterminé que l'évaluation éthique pouvait être déléguée à des membres du CER-SC, le tout en conformité aux politiques et aux procédures applicables.

Suite à cette évaluation, il me fait plaisir de vous confirmer que le CER-SC considère que **le projet de recherche susmentionné répond aux normes en vigueur au chapitre de l'éthique de la recherche** et est en conséquence approuvé tel quel.

Cette approbation éthique est **valide pour un an**, à compter de la date des présentes **jusqu'au 17 février 2022, et pourra être renouvelée de la manière prévue ci-après aux mesures de suivi éthique.**

Je vous prie toutefois de considérer les remarques suivantes :

En ce qui concerne l'évaluation scientifique du projet merci de faire suivre au comité une copie du rapport du jury départemental, ou, à défaut, un courriel de la part de votre directrice de recherche attestant qu'elle s'est assurée de la qualité scientifique du projet et qu'elle en a autorisé le dépôt au CER-SC.

Le comité vous confirme que vous n'avez pas à solliciter le consentement des participants pour votre recherche qui est basée exclusivement sur l'utilisation secondaire de renseignements non identificatoires, tel que vous l'avez indiqué au formulaire de dépôt.

Le CER-SC demeure responsable de l'acceptabilité éthique des activités de recherche menées sous son autorité. Une fois l'approbation éthique initiale obtenue, une évaluation éthique minimalement annuelle est requise. L'évaluation éthique continue sera effectuée par le CER-SC à partir des notifications qui lui seront transmises par l'équipe de recherche pendant le déroulement de la recherche. À cette fin, le CER-SC fixe les mesures suivantes de suivi éthique continu de votre projet de recherche :

- La soumission d'un **rapport d'étape annuel**, à soumettre un mois avant l'échéance de la date d'approbation afin de renouveler l'approbation éthique.
- La soumission de toute **modification au projet de recherche qui touche les participants**; une modification ne peut être mise en œuvre sans l'approbation du CER-SC.
- La soumission dans les meilleurs délais d'un rapport de tout **événement indésirable, de tout accident ou de tout incident** lié à la réalisation du projet de recherche.
- La soumission d'un rapport sur toute **déviaton au protocole** de recherche susceptible d'augmenter le niveau de risque ou susceptibles d'influer sur le bien-être du participant ou son consentement.
- La notification de toute **cessation prématurée, interruption temporaire ou suspension**, qu'elle soit temporaire ou permanente.
- La soumission d'un **rapport de fin de projet**.

Ces notifications doivent être transmises au CER-SC en complétant le questionnaire de suivi disponible sur [la page web du CER-SC](#) à la section « Modifications envisagées à un projet de recherche » et en le retournant par courriel à suivi-ethique@umontreal.ca avec la mention « Suivi éthique – [no d'approbation éthique] – date de complétion » dans le champ « Objet ».

Tout défaut de respecter une de ces mesures de suivi éthique pourrait résulter en une suspension ou une révocation de l'approbation.

Le CER-SC de l'Université de Montréal est désigné par le ministre de la Santé et des Services Sociaux aux fins de l'application de l'article 21 du Code civil du Québec. Il exerce ses activités en conformité avec la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* (60.1) de l'Université de Montréal ainsi que l'Énoncé de politique des trois conseils (EPTC). Il suit également les normes et règlements applicables au Québec et au Canada.

La présente lettre d'approbation éthique est la décision officielle du CER-SC.

Cordialement,

Pour le CER-SC

Jean Poupart
Conseiller en conduite responsable en recherche
Bureau de la conduite responsable en recherche
Université de Montréal
3333 Chemin Queen-Mary, bureau 220-5
Tél. 514 343-6111 poste 28181
cersc@umontreal.ca